

guide
de
l'étudiant

82-83

Association Générale des Étudiants de Toulouse

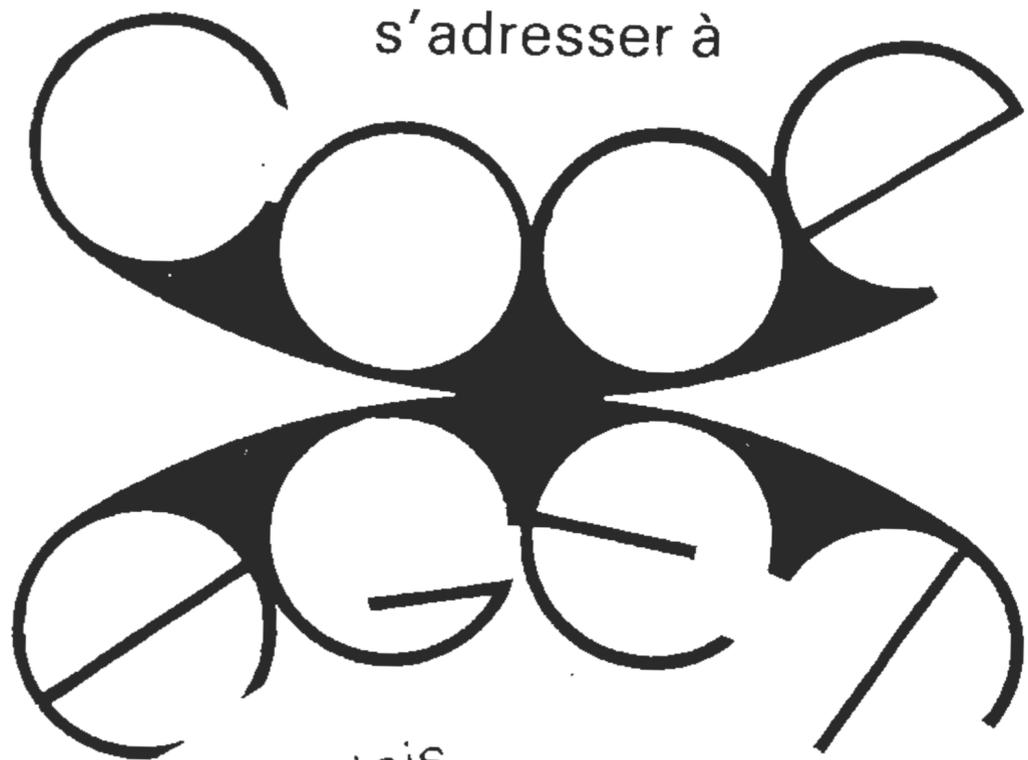
aget unef

Union Nationale des Étudiants de France

15 rue des Lois - 31000 Toulouse - tel. 23.31.34

**DES POLYCOPS,
DES ACHATS GROUPÉS DE LIVRES
A PRIX RÉDUITS**

s'adresser à



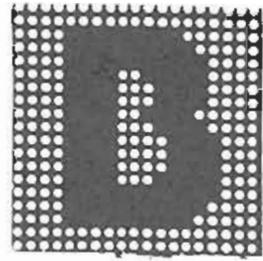
32 bis, rue des lois

tél : 23.31.34

**PAPETERIE
BONNETERIE**

SOMMAIRE

BIENVENUE A LA FAC !	5
LES DEBOUCHÉS	6
L'ORIENTATION	8
SE LOGER A TOULOUSE	11
SE SOIGNER	14
CONTRACEPTION I-V-G	17
SE DEPLACER	18
R.U. CAFÉTÉRIAS	21
LES BOURSES	24
LE FONCTIONNEMENT DE LA FAC	30
SERVICE NATIONAL	32
SPECIAL FAC	35
TROUVER DU TRAVAIL	51
GUIDE DES IMPOTS	52
ETUDIANTS ÉTRANGERS	53
BIBLIOTHÈQUES	56
LIVRES	57
CROUS	59
LOISIRS	63
BALADE DANS TOULOUSE	70
CALENDRIER UNIVERSITAIRE	74
BON A SAVOIR	75
PAPIERS S.V.P.	76
L'ANNUAIRE DE L'ÉTUDIANT	78
GLOSSAIRE	80
RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS	81
UN ATOUT POUR RÉUSSIR	82



Pendant les études, la BNP vous propose pour faire face à des dépenses exceptionnelles

LE CRÉDIT ÉTUDIANT

De francs 1 000 à Francs 40 000
En justifiant de 2 années d'études supérieures

Différé : 5 ans maximum

Remboursement : 4 ans maximum

**RENSEIGNEZ VOUS AUPRES DE TOUTES
LES AGENCES DE LA BNP**

Siège social : 9, bl Carnot TOULOUSE

Tel. 23.11.58

24 Agences dans la Région

**BANQUE
NATIONALE
DE PARIS**

BIENVENUE A LA FAC !

Quand, pour la première fois, on met les pieds à la fac, rien n'est évident ! Que ce soient les problèmes pour remplir le dossier d'inscription, pour effectuer toutes les démarches indispensables, pour trouver un logement, pour subvenir à ses besoins, mais aussi pour étudier tout simplement, il y a un, deux, trois ou quatre ans, nous les avons vécu !

C'est de là qu'est partie l'idée, il y a maintenant plus de 7 ans, qu'il fallait un guide fait par les étudiants pour les étudiants.

Ce guide est le premier instrument de la solidarité entre étudiants. Il montre qu'il est possible à chaque étape de notre vie d'étudiant (e), ensemble, de mieux étudier. Ceci est encore plus vrai quand on sait que 40 % des étudiants sortent de l'Université sans diplôme. Cette situation est intolérable !

Ensemble, nous avons les moyens d'arrêter les échecs et les abandons. C'est possible, si dans chaque amphi, chaque classe, les étudiants se regroupent pour étudier.

Cela veut dire par exemple éditer un polycop du cours, organiser des achats groupés de livres, mettre en place une bourse aux livres, travailler au sien d'un groupe de révision, mais aussi obtenir de meilleures modalités d'examen, d'une formation plus intéressante, ...

Pour mettre en place la solidarité, l'instrument existe : c'est le groupe d'études UNEF de l'amphi ; C'est parce que le syndicat étudiant l'AGET-UNEF * existe, que ce guide a vu le jour. Alors n'hésite pas !

Tu veux des études intéressantes dans de bonnes conditions, syndique-toi ! Rejoins le groupe d'étude AGET-UNEF de ton amphi !

Isabelle SAURAT
Présidente de l'AGET-UNEF
Étudiante en Science-Économique

* (Association Générale des Étudiants de Toulouse - Union Nationale des Étudiants de France)

LES DÉBOUCHÉS...

avoir des diplômes, ça sert !

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, avoir des diplômes, ça sert !

C'est important à deux niveaux :

* Les jeunes diplômés sont moins touchés par le chômage que les bacheliers ou les jeunes sans formation.

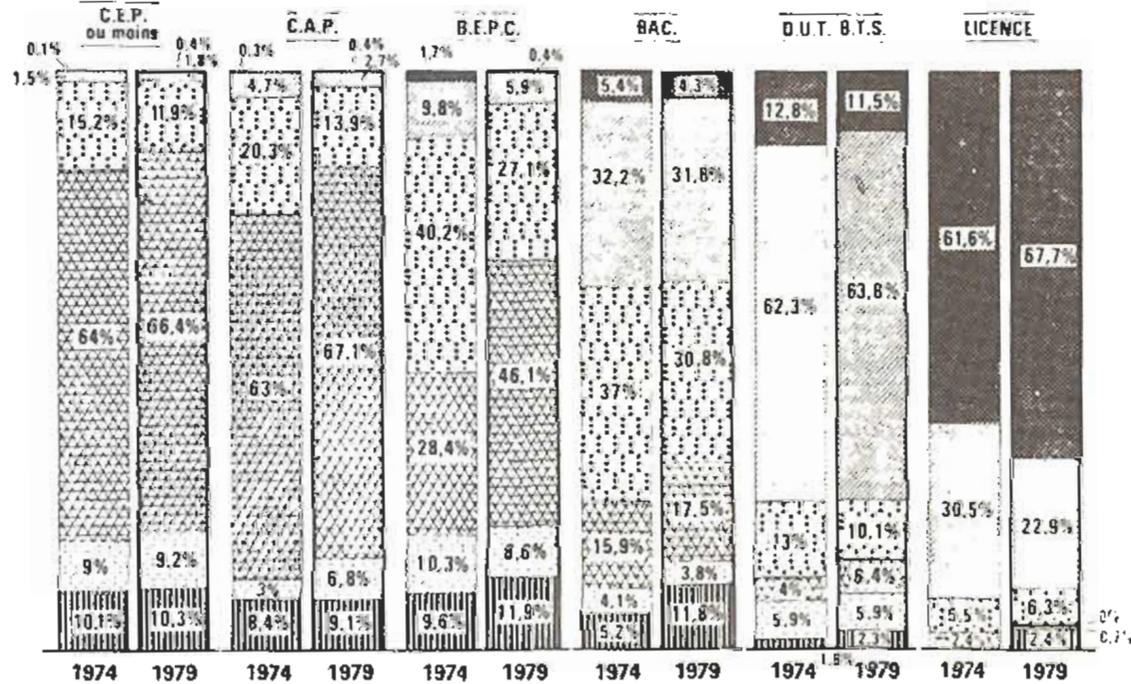
* Les diplômés de l'enseignement supérieur échappent à la déqualification.

Bien sûr, ces éléments sont à pondérer

en fonction de la discipline étudiée, de la longueur des études, des débouchés souhaités. Il est difficile quand on veut commencer des études supérieures de faire un choix. C'est pour cela qu'il est utile d'aller voir les cellules d'Information et d'Orientation, de discuter avec les étudiants... Mais, comme, finalement, il n'y a pas de recette miracle, qu'il est très difficile de connaître les débouchés possibles en 1985 ou 1987, et que ce qui prime, c'est d'avoir un diplôme (DUT, BTS, Licence, ...) autant choisir avec un maximum d'informations.

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES QU'ENTRENT LES JEUNES SELON LEURS DIPLOMES

(Comparaison entre 1974 et 1979)



Professions libérales + cadres supérieurs Cadres moyens Employés
Ouvriers Personnels de service Divers

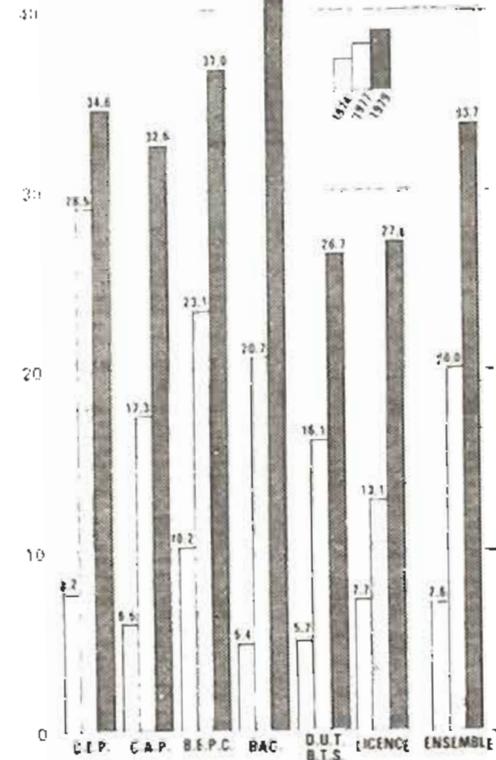
* Hommes et femmes.

Source : enquête emploi de l'INSEE

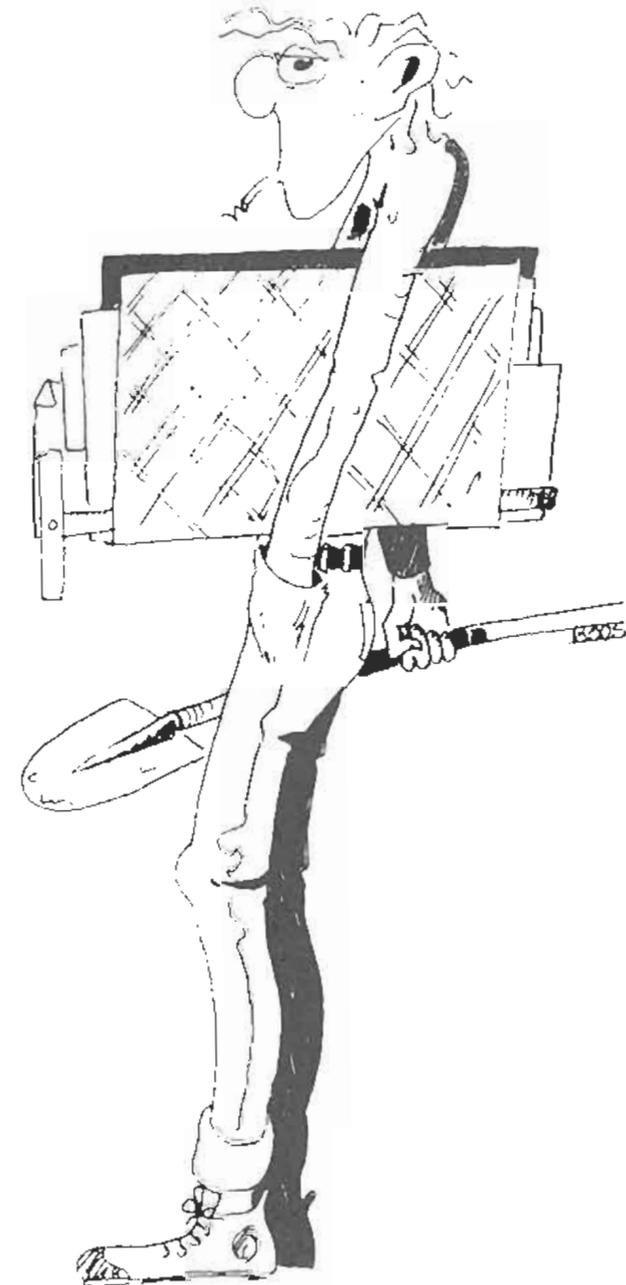
Les diplômés de l'enseignement supérieur ont seuls échappé à la « déqualification » depuis la crise. Une proportion négligeable de bacheliers, et près de la moitié des titulaires du B.E.P.C., deviennent ouvriers. Le « tertiaire » assure plus de débouchés.

CHÔMAGE DES DÉBUTANTS SELON LE DIPLOME

(en 1974, 1977 et 1979)



Pour les titulaires du baccalauréat et du C.A.P., le taux de chômage a doublé en deux ans : la proportion de chômeurs est aujourd'hui plus forte chez les bacheliers que chez les jeunes sans formation. En comparaison, les diplômés de l'enseignement supérieur sont favorisés, bien que leur situation se soit détériorée depuis 1977. Les taux de chômage ne sont pas à prendre au pied de la lettre : ils peuvent traduire aussi l'insatisfaction des demandeurs ou des offres d'emploi.



notre temps

LIBRAIRIE

71, rue Pargaminières 31000 TOULOUSE

TELEPHONE (61) 21 03 43

Ouvert 10 h à 19 h

Spécialisé en Sciences Humaines

REMISE 5%

L'ORIENTATION

Ces quelques renseignements concernent non seulement ceux qui sont en 1ère année mais aussi ceux qui terminent les études.

Ils s'adressent d'abord aux premiers, car, comme on le constate près de 50 % d'étudiants en 1ère année de fac arrêtent en cours d'année. A cela plusieurs raisons :

- on est déçu par ses études,
- on veut changer d'orientation,
- un premier échec aux partiels décourage.

Nous nous adressons donc à tous ceux qui cherchent leur voie à ceux qui veulent entamer leurs études en connaissance de cause, mais aussi à ceux qui cherchent à compléter leurs études ou tout simplement à ceux qui les terminent.



I LES CELLULES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION :

Il en existe une dans chaque université (tu en trouveras l'adresse précise dans le complément concernant ta fac).

Elles sont là pour t'informer. Aussi

bien sur le contenu de tes études en début d'année, sur les débouchés possibles, mais aussi sur les démarches à effectuer pour s'inscrire à un concours, pour faire un stage, pour se réorienter...

On y trouve une documentation très complète. D'autre part, elles tien-

nent à la disposition des étudiants, la liste des concours, la liste des épreuves, etc...

II LES CONCOURS :

Il existe 3 catégories de concours administratifs.

- Catégorie C : niveau BEPC
- Catégorie B : niveau bac
- Catégorie A : niveau licence (bac - 3 ans)

Des listes sont publiées régulièrement dans chaque catégorie. Chaque concours nécessite une préparation particulière. Tu peux te renseigner au Centre National d'Enseignement par correspondance 109 rue Vauquelin, Université du Mirail.

Le CAPG (Centre de Préparation à l'Administration) à l'Université des Sciences Sociales (Place Anatole France) propose une préparation aux étudiants titulaires d'un DEUG.

Il existe aussi des préparations spécifiques pour :

- le concours de bibliothécaire et de sous-bibliothécaire,
- le concours de secrétaire greffier
- CAPES, agrégation,
- ...

LE CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE NORMALE.

Le concours de recrutement d'élèves-instituteurs et élèves institutrices des écoles normales primaires se déroule en septembre. Il a lieu dans chaque département à des dates très voisines. Les inscriptions se font en juillet auprès de l'Inspection Académique.

Il est conseillé de se renseigner sur le nombre de places mis au concours pour les garçons ou pour les filles (variable suivant les départements dans des proportions surprenantes). On peut le passer dans plusieurs départements à la fois. (se renseigner auprès de l'Inspection Académique pour savoir combien depuis).

3 ans de formation ; limite d'âge : 22 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

LES CONCOURS MÉDICAUX ET PARA-MÉDICAUX.

Il faut s'adresser à l'Inspection Générale de la Santé, à la Cité-Administrative Bat F. 1er étage, porte 8, 2 boulevard Armand Duportal. Tél. : 53.11.22, poste 39/62, ouvert de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 sauf samedi.

Pour la plupart des concours, tu dois t'adresser au service des examens du rectorat 36, rue Roquelaine.

Le CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique) vend des brochures concernant la plupart des concours, contenant un descriptif des épreuves.

CRDP : 3, rue Roquelaine.

LES CONCOURS D'ENTREE DANS LES GRANDES ECOLES :

Un certain nombre de grandes écoles sont accessibles aux titulaires d'un DEUG ayant réussi le concours d'entrée.

Dans certaines UER, il existe en 2ème année, la préparation à ces concours.

III L'ENTREE EN IUT ET EN BTS :

A- LES IUT :

Les IUT assurent une formation professionnelle en 2 ans sanctionnée par le DUT.

Les dossiers de candidature sont à retirer dès le 1er avril à Toulouse (dépôt 6 juin). Les dates sont voisines pour les autres IUT en France. Le processus est le même (retrait de dossier après en avoir fait la demande par lettre en cas d'éloignement à IUT qui intéresse).

B - LES BTS :

Les Brevets de Techniciens Supérieurs sont préparés en 2 ans dans les lycées techniques.

Les admissions se font sur dossier scolaire. Les bacheliers de l'année sont souvent pris en priorité.

Retrait des dossiers dès le mois d'avril ; inscription en mai (mêmes démarches que pour le retrait de dossier en IUT).

Pour avoir la liste de tous les BTS préparés en France et métropole (idem pour DUT) écrire à : CIDJ : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, 101 quai Branly 75740 - Paris Cédex 15 Tél. : 566.40.20

Ces listes sont aussi à la disposition de tous les étudiants à la CIDO : Cellule d'Information-Documentation-Orientation : Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne Bat. 1A sous l'amphi Fermat- 31062 Toulouse-Cédex. Tél. : 53.11.20. Poste 399-443.

IV LES ANPE, L'APEC :

LES ANPE :

47, rue de la Balance 31000 Toulouse
tél. : 62.42.38.
42-46, place Bachelier 31000 Toulouse
tél. : 62.20.20.
2 bis, avenue de l'URSS 31400 Toulouse
tél. : 53.11.25.
Toulouse-Mirail, allée de Bellefontaine
31100 Toulouse Tél. : 41.11.76.

L'APEC :

Association pour l'Emploi des Cadres. Par exem. elle organise des stages d'insertion professionnelle (comment rédiger un curriculum vitae...) adresse : 55 rue Bayard. Tél. 63.82.82.



SAN PHILIPPO

CAFE SALLE DE JEUX
avec un cadre rustique

19 rue Arnaud Bernard
23 27 08

Etablissement fréquenté par
les étudiants



SE LOGER A TOULOUSE

Pour commencer tu peux faire une demande pour obtenir une chambre en cité universitaire, il te faut déposer une demande au CROUS (7 rue des Salenques) avant fin mai de l'année précédent ton admission. Le prix des chambres est de 400 F par mois. Cependant si tu n'as pas déposé de dossier à temps, tu peux faire une demande à la rentrée pour profiter des désistements si ton admission a été refusée à la première session ou à la rentrée, tu seras mis sur une liste d'attente.

Il existe 6 cités universitaires à Toulouse :

- Cité de l'Arsenal (à côté de la fac), bd A. Duportal.
- Cité Chapou, 1 rue Saunière
- Cité D. Faucher, allée Camille Soula
- Cité Pansan Bellevue, rue M. Becanne
- Cité Ranguel, 118 route de Narbonne
- Cité du Taur, 60 rue du Taur

Il existe aussi quelques appartements en HLM pour couples : Les appartements sont gérés par le CROUS. Pour obtenir un de ces appartements, il faut s'adresser au service social du CROUS : Cité de l'Arsenal, Bd A. Duportal Bât. A (Tél. 23.00.78)

- Quartier La Faourette, 18 rue Jules Armilhau
- Ranguel, chemin des Maraichers
- Le Grand Ramier, allées C. Soula

Si cependant tu as un problème, tu peux t'adresser à l'AGET-UNEF, 15 rue des Lois (Tél. 23.31.34) ou alors plus directement aux associations de résidents en cités universitaires.

Les associations de résidents peuvent t'apporter une aide efficace pour tous les problèmes que tu peux rencontrer en Cité-U mais aussi elles mettent à la disposition des étudiants, une série de services plus

- **ARC-FRUF** : Association des résidents de Chapou, 1 rue Saunière (Tél. 23.30.26) local Bât. 3-4

- 2 salles de télé, discothèque, 1 lobo-photo
- des boums, des salles de travail
- des clubs échec, gym, danse, pétanque etc ...
- **ARUR-FRUF** : Associations des résidents de Ranguel, 188 route de Narbonne (Tél. 52.14.74)
 - local Bât A
 - ciné photo, poterie, musique, etc ...
 - salle de télé
 - Bât C : télé, salle de réunion
 - Bât D : discothèque

- **ARCUT-FRUF** : Association des Résidents de Faucher, allée C. Soula (Tél. 52.36.89)
 - Bât 3 : journaux, télé, jeux
 - Bât 8 : cafétéria, discothèque, coop, photo, salle de réunion, etc ...

- **ARA-FRUF** : Association des Résidents de l'Arsenal, bd A. Duportal
 - salles de télé, ping pong
 - salles de lecture, de réunions, etc ...

- **Association des Résidents de Pansan**, 119 route de Narbonne (Tél. 52.36.89)
- **ARA-FRUF** : Association des Résidents de la Faourette

- **ARCT** : Association des Résidents du Taur 60 rue du Taur

Pratiquement toutes ces associations ont rejoint la FRUF, Fédération des Résidents Universitaires de France.

Si tu n'as pas d'endroit où loger à Toulouse, tu peux être passager en cité universitaire : tu peux être logé pour une nuit ou par quinzaine. Cependant si la cité ne te convient pas tu peux toujours trouver un logement en ville. Pour cela tu peux t'adresser au service logement du CROUS (23.13.61) 7 rue des Salenques ou alors au service logement de l'AGET-UNEF 15 rue des Lois (23.31.34). Le passage par une agence est déconseillé car elle prend en général 1 à 2 mois de loyer en plus de la caution et du loyer ce qui revient vraiment trop cher.

Si tu cherches un appartement à partager avec tes copains, il te reste les petites annonces ou le service logement de l'AGET-UNEF (fais attention aux annonces passées par les agences immobilières)

Tu peux t'adresser aux offices de locataires qui moyennant 350 F ou 40 F par an te mettent en relation avec des propriétaires d'appartements.

Office des locataires : 1 place Belfort
Tél. 62.60.33

Office du locataire : 15 place Wilson
Tél. 71.98.55

Il est possible d'avoir accès aux HLM. Il faut alors adresser une demande aux sociétés HLM qui acceptent le dossier en fonction de la situation familiale.

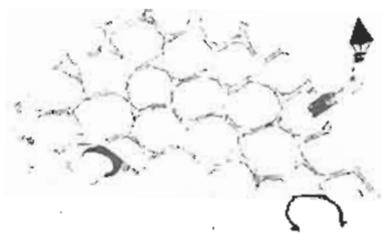
- HLM universitaire de Toulouse - 7 bis rue Lamarck (52.34.47)

- Centre Régional Informatique HLM Sud-Ouest (40.35.57)

- Office Public HLM : 27 rue Roquelaine (62.41.89)

- Société Languedocienne - 102 avenue Jean-Rieux

- S.A des Châlets - 38 rue des Châlets (62.21.00)



CE QUE TU DOIS SAVOIR SUR LES DROITS DU LOCATAIRE

1 - Appartements vides

Location

Avant de s'engager par un contrat de location un certain nombre de précautions sont nécessaires.

Constater l'état des lieux. L'état des lieux doit être établi en présence du locataire par le propriétaire ou son représentant. Il doit comporter les observations du locataire ainsi que la signature des deux parties. Les marques doivent être claires et précises sans mention « sous réserves ». Un exemplaire doit être remis au locataire.

Déterminer le secteur locatif du logement intéressé (important pour le prix du loyer)

- Secteur I : logements construits avant le 1/9/1948 à Toulouse et dans les communes limitrophes

- Secteur II : Logements HLM

- Secteur III : logements non réglementés - logements anciens avec baux de 6 ans - logements neufs.

Bail à loger

il peut être verbal ou écrit. Cependant la rédaction d'un contrat écrit est conseillée. Faire attention à toutes les clauses !

Le propriétaire doit fournir un logement en bon état et faire pendant toute la durée du bail les réparations autres que locatives.

Le locataire doit user normalement du logement et le rendre tel qu'il l'a reçu (assurance conseillée)

La durée du bail est prévu lorsque celui-ci est écrit. A défaut les congés sont déterminés selon les usages : 1 mois lorsque le loyer est mensuel, 3 mois s'il est trimestriel. Le bail est résilié en cas de non-paiement du loyer.

Maintien dans les lieux au delà de la durée du bail.

- Secteur I : les occupants de bonne foi en bénéficient de plein droit ; ce sont ceux qui ont un titre de location régulier et qui exécutent leurs obligations.

Mais ils ne doivent pas faire l'objet d'une mesure d'expulsion (dans ce cas prendre contact immédiatement avec l'AGET-UNEF)

- Secteur II : mêmes conditions que pour le secteur I, mais l'office HLM ne peut exercer un droit de reprise.

- Secteur III : en cas de bail sans écrit : le maintien est déterminé selon les usages. Si le bail est écrit : le contrat prévoit la date de cessation.

Détermination du prix du loyer.

S'adresser à la CNL 10, place de la Trinité Toulouse.

Charges

Pour le secteur I et II : elles sont limitativement prévues par l'art. 38 de la loi de

1948. Le locataire doit recevoir un décompte détaillé des prestations.

Pour le secteur III : elles sont prévues dans le contrat de location. Même possibilité de contrôle.

Logements meublés non déclarés.

Les règles des logements vides s'appliquent. Se renseigner auprès du service des garnis à la Préfecture de la Haute-Garonne (voir annuaire)

Allocations logements

En principe réservés aux seuls salariés.

Renseignements : 24 rue Riquet, Toulouse (ou dans les mairies annexes). L'allocation est calculée en fonction de la surface par habitants.

Impôts locaux

Tout le monde doit payer les impôts locaux. Cette taxe municipale ne prend pas en compte les situations particulières. Toutefois, il est possible de se faire dégrever en menant une action auprès de la mairie.

- faire une lettre de demande de dégrèvement auprès de la mairie de Toulouse dès réception de la feuille d'impôts.

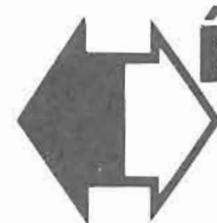
- s'adresser à l'AGET-UNEF (15, rue des Lois) avec les photocopies de la lettre et de la feuille d'impôts. Nous te mettrons en contact avec des gens capables d'appuyer ta demande.

Si tu as des problèmes ou si tu désires de plus amples renseignements adresse-toi à la CN 10, place de la Trinité (53.15.60) dont l'AGET-UNEF est adhérente.

CENTRE D'ÉDITION UNIVERSITAIRE DE L'AGET-UNEF

15, rue des lois - tel. 23.31.34

3 SERVICES
PHOTOCOPIES



Édite les thèses,
mémoires,
polycopies

AGET-UNEF Centre édition
15, rue des Lois - Toulouse
Ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h

FAC DE RANGUEIL
U.E.R. de Physique (sous amphi
Ampère-Cotton)
9 h à 19 h en continu

FAC DU MIRAIL
U.E.R. de Sociologie
9 h à 17 h continu

Monocopie jusqu'à 15 exemplaires
TARIF DE BASE 30 CENTIMES
1 à 99 - 30 centimes
TARIFS SPÉCIAUX POUR LES
MEMOIRES, THESEES, POLYCOPIE

100 à 199 - 1 %	1100 à 1199 - 11 %
200 à 299 - 2 %	1200 à 1299 - 12 %
300 à 399 - 3 %	1300 à 1399 - 13 %
400 à 499 - 4 %	1400 à 1499 - 14 %
500 à 599 - 5 %	1500 à 1599 - 15 %
600 à 699 - 6 %	1600 à 1699 - 16 %
700 à 799 - 7 %	1700 à 1799 - 17 %
800 à 899 - 8 %	1800 à 1899 - 18 %
900 à 999 - 9 %	1900 à 1999 - 19 %
1000 à 1099 - 10 %	2000 à plus - 20 %

SE SOIGNER

I - La Sécurité Sociale étudiante

En tant qu'étudiant, tu es affilié à un régime de sécurité sociale particulier (régime étudiant), qui est **obligatoire**. Tu payes la cotisation en même temps que les frais d'inscription. En plus, tu peux adhérer à une mutuelle :

- si tu as moins de 20 ans, tu es normalement couvert par tes parents, tu n'en as pas besoin.

- si tu as 20 ans ou plus, l'adhésion est obligatoire, sauf cas particuliers (enfants d'agriculteurs, ou enfants de salariés dans certains secteurs publics).

Il existe la **MNEF** (Mutuelle Nationale des Etudiants de France, 54 rue Bayard, Tél. 62.37.05) qui est une mutuelle étudiante, c'est-à-dire gérée par un Conseil d'Administration élu par les adhérents ; et une mutuelle privée, la **SMESO** (assurance régionale)

La SMESO a été créée pour concurrencer directement la MNEF. Cette dernière offre la meilleure couverture, mais la direction actuelle de la MNEF met la mutuelle en péril en augmentant chaque année la cotisation : 150 F en 78 - 79, 185 F en 79 - 80, 210 F en 80 - 81, 245 F en 81 - 82, et 265 F en 82 - 83 !

II - Le carnet de santé

- A quoi sert-il ?

Il sert de pièce prouvant que tu es bien adhérent à la mutuelle.

Ainsi, au guichet des centres mutualistes et des pharmacies tu ne paies rien. La mutuelle les rembourse directement, sans que tu aies besoin d'avancer l'argent.

Si tu consultes, un médecin non agréé par une mutuelle, tu paies la consultation et tu es remboursé par la mutuelle sur présentation de ton carnet de soin et de l'ordonnance.

- Comment se le procurer ?

. au moment de l'inscription, à la permanence de la mutuelle dans la chaîne d'inscription.

- à la rentrée ou après, à la permanence de la fac.

- au siège de la mutuelle, lors du premier remboursement.

III - Les centres mutualistes.

Ce sont les centres de soins, agréés par des mutuelles, où tu ne paies rien au guichet sur présentation de ton carnet de santé.

1 - l'UDSM

L'union départementale des sociétés mutualistes offre de nombreux services.

. 3 rue de Metz (23.11.10)

- centre optique (lunette plus lentille)

- cabinet dentaire

. au Mirail, à côté du parking du Géant Casino (terminus 148) - (41.11.83)

- Médecine générale et spécialisée

- Centre optique

- Cabinet dentaire

2 - L'Hôpital Joseph Ducuing, 15 rue de Varsovie (42.34.34)

. Consultations

Généralistes et spécialistes. Demander le service des consultations.

. Hospitalisation

Il faut se présenter avec :

- 1 pièce d'identité

- 1 certificat médical

Si tu es mutualiste, tu n'as pas d'argent à avancer. Tu auras simplement à ta charge le supplément de chambre particulière.

IV La Médecine Préventive Universitaire à la Fac.

. 118 route de Narbonne

C'est à la fac de Sciences. Le mieux, pour y aller est d'entrer dans le campus par l'avenue de Ranguel. C'est le premier bâtiment bas à droite.

La MPU est un service public prévu pour assurer la santé aux étudiants. Elle doit assurer une visite médicale annuelle à tous les étudiants, obligatoire pour la validation des examens, mais aussi elle doit assurer les soins de médecine générale, de gynécologie etc

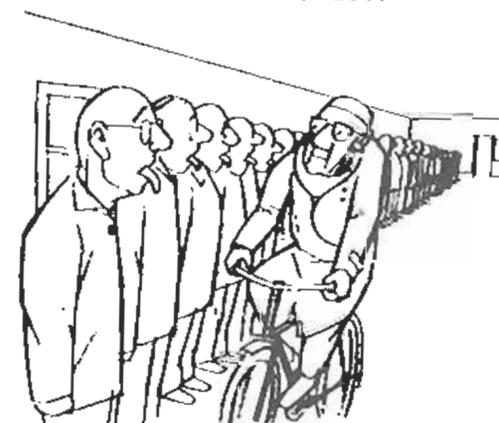
Les consultations sont gratuites.

C'est également un service social

Ses assistantes sociales se sont souvent battues aux côtés des étudiants et de l'AGET-UNEF pour permettre la reconduction des bourses pour les étudiants ayant subi un échec à leurs examens pour des raisons sociales.

La MPU a un rôle important dans l'attribution des fonds de solidarité universitaire.

C'est un service menacé par la réduction des crédits qui lui sont alloués et l'éventail de ses services s'en trouve considérablement réduit.



BAR FOYER DE L'AGET UNEF

15 rue des Lois

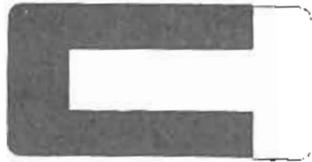
(1er étage)

**Ouvert du lundi au samedi
de 11h30 à 14h et de 18h30 à 21h**

**Des prix étudiants...
Une ambiance sympa...**

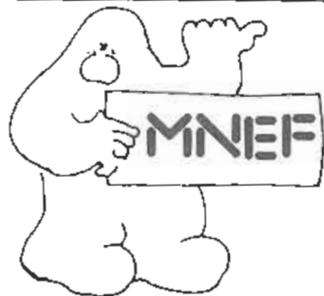
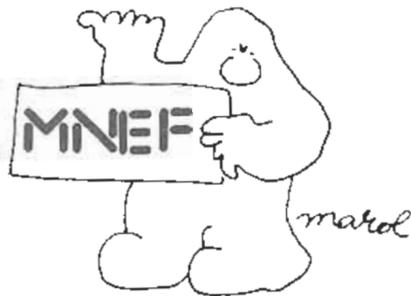
ACCORDS MNEF

CENTRE CULTUREL



24 rue Croix-Baragnon

Cette année, la M. N. E. F. délivrera directement les cartes du Centre Culturel à la Section et aux antennes.



- Réduction sur prix des places "Tard Soirées"
- Réductions sur cartes d'abonnement

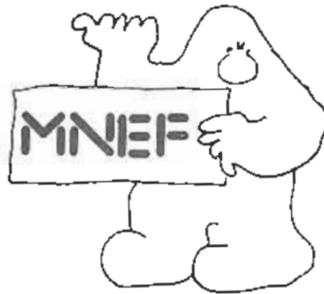
Pour bénéficier de ces réductions, vous devez retirer à la Section M. N. E. F. les cartes T.F.C. (apportez une photo et votre carte d'Étudiant)



STADE TOULOUSAIN



- Tarifs préférentiels pour les Cartes d'Abonnement (A retirer à la section)



- 10% sur tout le matériel et habillement sportif (sauf promotions)
- * Réductions sur présentation de la carte d'adhésion MNEF (ou carte d'étudiant UPS - INSA)



26 rue St-Antoine du T

LIBRAIRIE

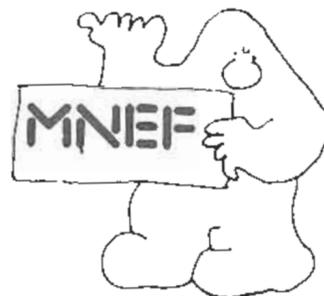
CASTELA



20 Place du Capitole

- 15% - Papeterie
- 10% - Calculatrices
- 5% - Livres

Réductions sur présentation de la carte d'adhésion MNEF (ou carte d'étudiant UPS - INSA)



CONTRACEPTION I.V.G.

I - Le Constat

Nous sommes toutes et tous concernés par la contraception.

L'évolution des sciences et la lutte de nos mères et des progressistes nous permet aujourd'hui de mieux maîtriser notre vie, beaucoup d'entre nous l'ignorent.

En effet beaucoup d'étudiant(e)s en arrivant à l'Université commencent une vie où ils (elles) ne sentent plus «libres».

En fait cette liberté est souvent fictive car la manque d'information conduit à ne pas toujours mesurer les conséquences de ses actes.

Le nombre d'étudiantes se préoccupant de leur contraception est en dessous de tout ce qu'on peut imaginer et le nombre d'étudiantes ayant recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est assez effrayant.

A l'heure où les moyens de contraception sont sûrs, sans danger (les pilules actuelles sont mini-dosées et n'entraînent aucun trouble plus sévères) et facile à utiliser, il ne faut pas hésiter à les utiliser.

Il vaut bien mieux maîtriser sa vie, son corps que d'avoir recours à l'IVG qui laisse souvent des troubles psychologiques, qui n'est pas toujours remboursé et qui est soumise à une loi rigide et mal appliquée.

Remarque :

La contraception masculine n'est pas encore suffisamment au point pour mériter une page du guide !

II - Les moyens de contraception

1 - La pillule et le stérilet sont les plus sûrs (99 % de réussite), les plus pratiques et les plus utilisés. Pour en disposer, il suffit de s'adresser à un gynécologue, qui fait passer un examen de contrôle. (ça permet en plus la prévention de beaucoup de maladies)

Il est remboursé à 100 % par la MNEF. Ensuite il faut refaire un examen tous les ans. La pillule n'est délivrée que sur ordonnance.

2 - L'IVG

En France l'IVG est légale depuis 1976, grâce à la lutte des organisations féministes, des syndicats et partis de gauche et de certains médecins.

Mais la loi est étroite :

- un délai de réflexion est obligatoire.
- l'IVG doit se faire dans les 10 premières semaines suivant la conception.
- l'IVG est remboursée, par la sécurité-sociale.

Remarque :

Pour tout ce qui concerne la gynécologie et la régulation des naissances, un gynécologue consulte tous les jours à l'UDSM et à la clinique Varsovie.

TEST GROSSESSE

Il existe depuis plusieurs années des moyens rapides de déceler une grossesse. Il ne peuvent cependant pas remplacer le diagnostic d'un médecin.

Tu les trouveras en pharmacie sous le nom de «Test grossesse».

Le planning familial

Il est là pour renseigner, conseiller, aider. Il s'occupe de tout ce qui a trait à la régularisation des naissances.

N'hésite pas à la contacter ! Plusieurs centres existent à Toulouse, dont voici la liste :

LAGRAVE

Place Lange - 31400 TOULOUSE
Consultation sur rendez-vous. Tél. 42.34.34

HOPITAL PURPAN

Avenue de Gde Bretagne
Consultation mardi matin et jeudi matin
Tél. 49.11.33

HOPITAL RANGUEIL

Service du Pr. Poulhes, Ch. du Vallon 31400 Tlse
Consultation mardi et jeudi de 14 h à 17 h, vendredi de 9 h à 12 h
Tél. 53.11.33

U.D.S.M.

3, rue de Doyen, Lefebvre, 31400 TOULOUSE
Consultation Téléphoner Tél. 41.11.83

M.P.U

118, route de Narbonne - 31400 TOULOUSE
Consultation Lundi et Mercredi de 9 h à 12 h
Tél. 52.43.57

SE DÉPLACER

I - Pour partir à l'extérieur :

La **SNCF** Elle met à la disposition des étudiants certaines formules intéressantes :

- carte d'abonnement pour effectuer plusieurs fois un même trajet.
- billets de groupe (plus de 10 personnes)
- billet touristique : 20 % de réduction pour un aller retour de plus de 1 500 km.
- la carte Inter Rail pour voyager à l'étranger.
- 25 % de réduction avec les billets **BIGE** qui sont délivrés par :
OTU, au CROUS, 7 rue des Salenques et Wastecls, 3 bd Bonrepos (62.67.14)

Le stop : Si tu n'as pas la patience d'attendre, il vaut mieux téléphoner à «Allo Stop» (Tél : 23.62.90) qui te mettra en contact avec des personnes qui vont dans la même direction que toi.

L'avion : Air Inter fait 50 % de réduction aux étudiants de moins de 27 ans sur les vols bleus. Par exemple, un aller-retour Toulouse-Paris revient à 500 F.

II - Dans Toulouse :

Il y a le **bus**, si on n'a vraiment pas d'autre moyen de locomotion.
Il est cher :

- ticket : 3,30 F
- carnet : 23,50 F (de 10 tickets)
- carte verte : 93 F

La carte verte permet de circuler partout au prix de 93 F pour un mois.
On la demande dans les kiosques SEMVAT. Il faut fournir : une photo d'identité, la carte du CROUS et sa photocopie.

on peut la retirer dans un délai de 8 jours. La délivrance des vignettes à lieu entre le 10 et le 30 de chaque mois dans les kiosques SEMVAT et chez les dépositaires tickets-bus agréés.

Pour toute information :
«Bus Information» Tel 23.11.02
«Le Toulouse Guide-Bus» en vente chez les dépositaires tickets bus et kiosques SEMVAT (9 F).

Depuis sa création, la SEMVAT prenait toujours une publicité dans le Guide de l'Étudiant. Cette année, il n'y en a pas. Nous avons reçu une lettre nous informant que le budget publicité pour cette année était épuisé. Nous le regrettons profondément. Mais nous nous étonons aussi un peu. Car justement cette année nous avons eu quelques démêlés avec la SEMVAT :

Au CROUS, les étudiants ont en majorité voté pour le 1/2 tarif dans le bus.
Alors, nous avons engagé des actions qui ont eu une large écho chez les étudiants :

- occupation des bus,
- organisation d'un bus pirate,
- pétitions, délégation.

Nous souhaitons que ces actions auront porté leur fruit et que d'autre part, la SEMVAT l'an prochain, malgré les réductions qu'elle doit consentir aux étudiants, aura quand même les moyens de se payer une page de pub dans notre guide.

SNCF

- Consulter le Bureau Informations de la Gare Matabiau (tél : 62.50.50) ouvert :
- les jours ouvrables de 7 h 30 à 20 h, les dimanches et fêtes de 8 h 30 à 20 h.
- achète ton billet à l'avance : pour éviter les attentes au guichet, tu peux acheter ton billet à l'avance et l'utiliser un jour quelconque pendant une période de 2 mois.

par le train

De nombreuses formules existent aux étudiants de voyager à des prix réduits.

1 - Il y a d'abord les réductions pour **familles nombreuses** qui varient bien sûr suivant le nombre d'enfants : de 30 % à 75 % de réductions.

2 - **Les billets de groupe**. Il faut être plus de 10 personnes. Cela varie de 20 % à 75 % de réductions.

3 - **Les billets séjours**, 25 % de réduction mais cela se fait sur un parcours aller et retour de 1 000 km minimum, avec séjour de 5 jours à destination. Il convient de partir à l'aller et retour en période bleue.

4 - **La carte Jeune**, elle coûte 100 F et est utilisable jusqu'au 30 septembre 82. Elle offre 50 % de réduction sur les lignes de la SNCF y compris les TGV en 1ère ou 2ème classe à une seule condition : partir les jours bleus.

Les périodes bleues sont indiquées dans le calendrier voyageurs.

De plus elle permet de bénéficier d'une couchette gratuite pour un parcours de nuit.

Pour de plus amples renseignements s'adresser dans les gares et les Agences de Voyage.

Gare de Toulouse - Matabiau Tél : 62.50.50

5 - **La carte Inter-Rail** (voir couverture verso)

6 - **Les cartes «demi-tarif» et «abonnement»**. Elles sont à utiliser si tu as à effectuer plusieurs voyages sur le même parcours, 50 % de réduction.

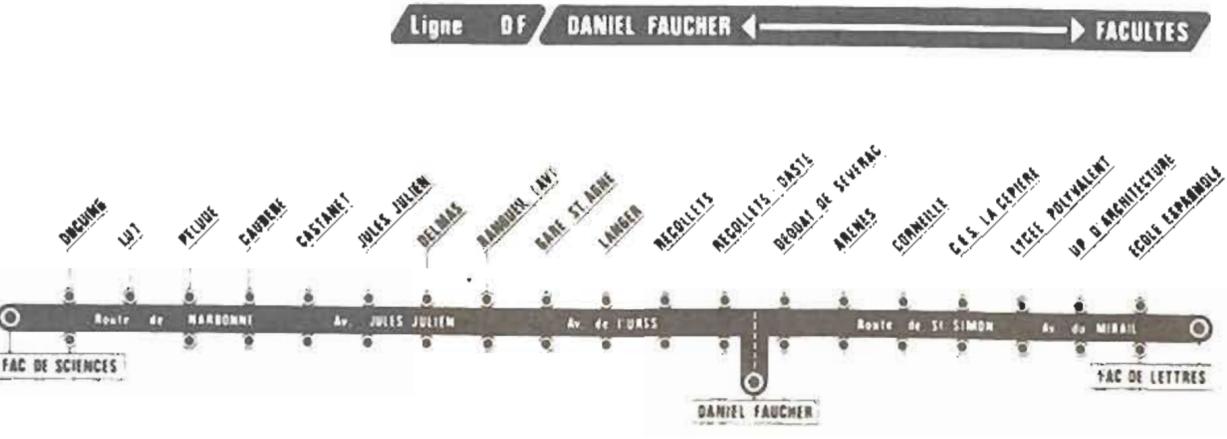
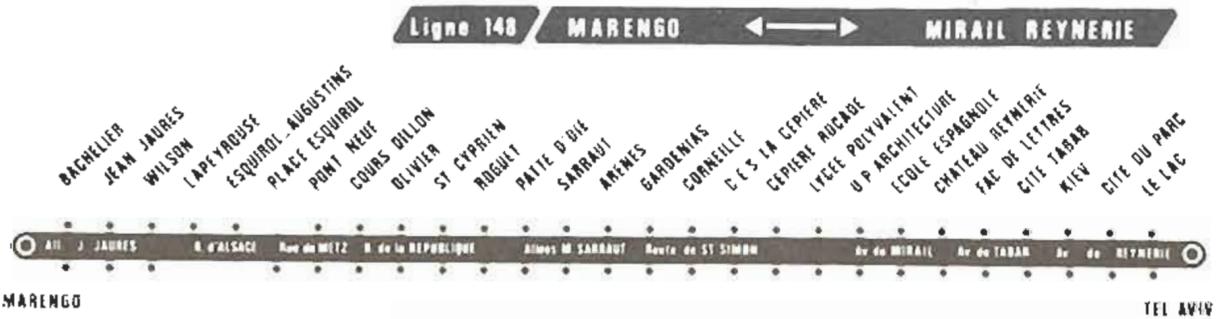
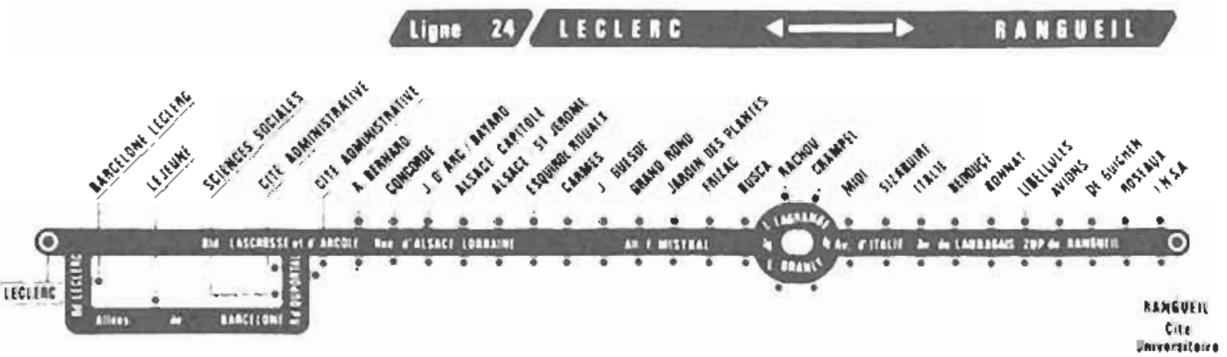
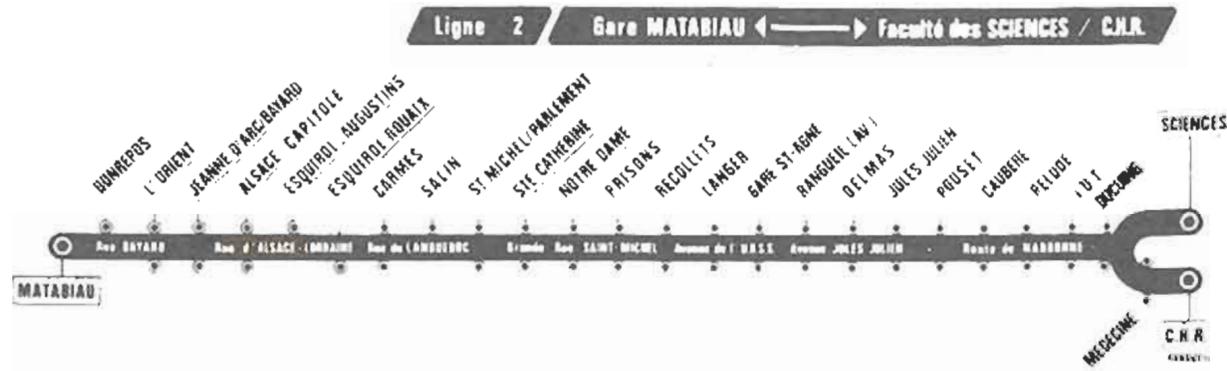
surtout

N'oublie pas de composer ton billet le jour de ton départ, l'accès est facilité, la sortie est libre, mais attention ! Si tu ne postes pas ton billet, tu paies 20 % de plus dans le train avec minimum de 30 F et n'oublie pas que les gares de Toulouse St-Agne et Toulouse St-Cyprien ainsi que les Agences de Voyages peuvent t'offrir leurs services.

LIGNES DESSERVANT LES CENTRES INTERUNIVERSITAIRES

Ligne 2
Ligne 24

Ligne 148
Ligne DF



R.U. ET CAFÉTÉRIAS

Une fois le logement trouvé, il faut penser à se remplir le ventre. Le plus commode et le moins cher c'est le RESTAU U.

A Toulouse, il y en a huit ; ils sont ouverts de 11 h 30 à 13 h 15 et de 18 h 45 à 20 h 15, en temps normal (pour jours exceptionnels, ou vacances, se renseigner au CROUS, 7 rue des Salenques, tél. : 21.39.15).

LE MEILLEUR D'ENTRE EUX C'EST : LE CLOS NORMAND, 1 RUE DE L'ESQUILLE. IL EST GERÉ PAR L'AGET-UNEF.

L'ambiance y est sympa, on y mange par table de 4.

Les autres restaurants universitaires sont gérés par le CROUS, il y a :

- Rangueil I et II, 118 route de Narbonne.
- Arsenal, boulevard Armand Duportal,
- Faucher, allées Camille Soula,
- Le Commerce, 32 rue de la Dalbade,
- Notre Dame, 12 rue Notre-Dame,
- Mirail, 119 bis rue Vauquelin.

Il existe aussi trois restaurants diététiques où l'on peut manger avec une carte diététique délivrée sur certificat médical.

- Rangueil, Mirail et Arsenal.

D'autres restaurants sont agréés pour servir des repas en échange d'un ticket de RU.

- Ecole Vétérinaire, chemin des Capelles (Intéressant pour les étudiants Vété),

- ESAP, Ecole d'Infirmières, et d'Assistentes sociales (Purpan, Croix-Rouge),
 - IGC, chemin de la Loge,
 - FOL, 11 rue Fontvieille, Albi,
 - Maison de la Culture, rue St-Cyrice, Rodez,
 - Foyer des jeunes travailleurs, Millau,
- Pour manger dans un Restau-U, il faut la carte du CROUS et des tickets de RU.

OBTENTION DE LA CARTE DU CROUS

CONDITIONS :

- Etre étudiant dans une université de Toulouse ou une école ou une section d'enseignement agréée par la Sécurité Sociale
- être âgé de moins de 26 ans,
- avoir eu un succès scolaire ou universitaire dans les 2 années précédentes,
- ne pas occuper un emploi rémunéré dont le salaire est supérieur à celui de l'indice 254 de la fonction publique (traitement net mensuel : 3150 F au 1er janvier).

COMMENT FAIRE POUR L'AVOIR

- Aller au CROUS (7 rue des Salenques) où tu rempliras un questionnaire et fournir 2 photos, un certificat de scolarité ou une carte d'étudiant et ta carte de sécurité sociale.

CARTE DIETETIQUE

- Mêmes conditions que pour la carte du CROUS plus certificat médical délivré par MPU (118 route de Narbonne, Médecine Préventive U),
- elle est délivrée au CROUS (7 rue des Salenques).

Une fois que l'on a la carte, il faut acheter des tickets de Restau-U.



OU LES ACHETER ?

- A l'agence comptable du CROUS : 7 rue des Salenques, de 9 h à 12 et de 14 h à 16 h.
- à l'arsenal au RU, Boulevard A. Duportal, de 11 h 30 à 13 h.
- au Mirail, à la cafétéria, rue Vauquelin, de 11 h 30 à 13 h.
- à Rangueil au RU, 118 route de Narbonne de 11 h 30 à 13 h.
- à Faucher, à l'administration de la cité de 11 h 30 à 13 h.

POUR LES TICKETS DIETETIQUES IL FAUT LES ACHETER

- à l'agence comptable du CROUS, 7 rue des Salenques, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
- dans les resatau U où il y a des salles diététiques aux heures de vente des autres tickets.

CAFETERIAS

Il est aussi possible de prendre un repas dans les cafétérias du CROUS sises



dans les différentes universités et dans les campus Rangueil I et II, Faucher (CU), Arsenal et Chapou, Ponsan.

On y sert un petit déjeuner de 7 h 30 à 9 h, des sandwiches et des repas froids contre 1 ticket de RU.

Au Mirail en psycho, lettres modernes, histoire comme à Rangueil en maths va au foyer UNEF, c'est mieux.

Pour le dimanche, jour peut-être de solitude, les RU restant ouverts et vous permettant un bain de foule :

- Rangueil I, l'Arsenal, Faucher.

SUD RADIO

LA RADIO DES SUDISTES

**Des repas de qualité,
Une ambiance...UNEF**

Le Clos Normand

**Le restaurant Universitaire
géré par l'AGET-UNEF**



LE CLOS NORMAND, LE RESTAURANT UNIVERSITAIRE PAS COMME LES AUTRES.

* Parce que c'est le seul restaurant universitaire géré par les étudiants par leur syndicat l'AGET-UNEF, et pour les étudiants.

* Parce qu'on y mange des repas variés, dans une ambiance chaleureuse et sympathique.

Du Lundi au Samedi on mange bien au Clos Normand.

2, rue de l'Esquile

LES BOURSES

comment et où faire la demande

Peuvent être candidats à une bourse les élèves de classe terminale de nationalité française ou les étudiants étrangers dont les parents résident en France depuis 2 ans qui désirent poursuivre ou entreprendre des études d'enseignement supérieur.

LES FORMALITES :

a) Les dossiers de demande de bourses doivent être retirés :

- au bâtiment administratif de la fac ou au rectorat,
- dans le courant du mois d'avril et le dossier doit être déposé avant le 1er mai au service administratif de la fac,

b) L'attribution conditionnelle d'une bourse est notifiée au candidat par courrier courant juillet et un 2ème courrier est envoyé courant septembre pour une confirmation définitive.

c) Pour le renouvellement des bourses, tu dois obligatoirement refaire une demande chaque année. La variation des ressources de la famille et les résultats universitaires sont pris en compte.

Important : Un dossier refusé peut-être réexaminé en cours d'année si la situation de l'étudiant s'est aggravée et exige l'obtention d'une bourse.

d) **Demande de maintien de bourse :** Le redoublement d'une année universitaire est un critère de suppression de bourse. Toutefois, une décision de maintien exceptionnel peut être prise.

Dans ce cas il te faut :

- retirer un dossier de demande au service de la fac, à la rentrée universitaire, dès que tu connais les résultats des examens. Tu dois ramener le dossier rempli au service.
- prendre contact avec une assistante sociale du CROUS sur ta fac. Elles se trouvent au bâtiment de la médecine préven-

tive et tu prendras un rendez-vous en téléphonant au CROUS (7, rue des Salenques : 21.39.15). Tu pourras lui exposer tes difficultés financières pour poursuivre tes études.

- aller voir les élus UNEF au conseil d'Université de ta fac. Tu peux les contacter sur les chaînes d'inscription : à la rentrée ou dans leurs locaux :
- à côté de l'amphi Fermat à Ranguel
- en face de l'UER de psycho au Mirail
- 15 rue des Lois à l'AGET-UNEF : 23.31.34.

Ces élus siègent à la Commission d'attribution des bourses et peuvent t'aider s'ils connaissent ta situation.

LE MAINTIEN DE BOURSES EST UN DROIT EXIGEONS-LE !

les conditions d'attribution

Les bourses de 1ère et 2ème cycle sont accordées en fonction des critères sociaux : la bourse a pour but d'aider la famille de l'étudiant à assumer les frais d'études lorsque ses ressources ne lui permettent pas de le faire.

A) LES RESSOURCES A PRENDRE EN CONSIDERATION :

Pour l'établissement du montant des ressources, ce sont

a) **Les revenus de la famille**, déclarés l'année précédente à la démarche de bourse, qui sont prises en compte (imprimé 1533 M ou 1534 M de non imposition).

b) **Les revenus de l'étudiant** peuvent être pris en compte dans certains cas :

- étudiant marié dont le conjoint est salarié,
- étudiant fait pendant 2 ans une déclara-

ration d'impôt distincte de celles de ses parents,
- étudiant marié ou non ayant un ou plusieurs enfants à charge.

ATTENTION :

L'octroi d'une bourse exclut la possibilité pour l'étudiant d'exercer une activité rémunérée. Toutefois une dérogation à cette règle est autorisée en faveur des étudiants chargés d'un service partiel (moins de 20 h par semaine) de surveillance ou d'enseignement.

B) LA SCOLARITE DE L'ETUDIANT :

Est également étudiée pour l'attribution de la bourse. L'étudiant doit

avoir passé avec succès les examens préparés et entrer dans l'année supérieure. En cas d'échec il ne faut pas hésiter à faire une demande de maintien.

montant et barème

Les bourses sont attribuées selon 9 échelons qui dépendent du montant des ressources et du nombre de points à charge additionnés qui correspondent à des critères sociaux définis (voir tableau 1).

MODE DE PAIEMENT :

Il se fait en 3 mandats trimestriels que tu pourras retirer au service d'accueil de ta fac en présentant ta carte d'étudiant.

1) TABLEAU DES POINTS DE CHARGE

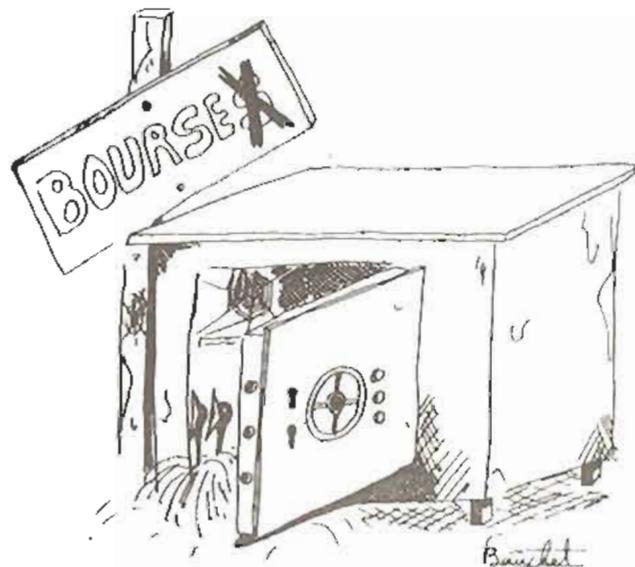
Famille avec un enfant à charge (l'enfant à charge est évidemment l'étudiant candidat boursier)	9	étudiants dans l'enseignement supérieur	1
Candidat boursier pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière	1	Enfant atteint d'une incapacité permanente non pris en charge à 100 % dans un internat	2
Candidat boursier dont le domicile habituel est éloigné de plus de 30 km de la ville universitaire	2	Ascendant à charge au foyer, atteint d'une infirmité grave ou d'une affection de longue durée reconnue par la caisse d'assurance maladie	1
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	2	Candidat boursier souffrant d'un handicap physique nécessitant l'aide d'une tierce personne	1
Père, mère ou conjoint en longue maladie ou en congé de longue durée, ou atteint d'une invalidité d'au moins 80 %	1	Etudiants provenant des départements d'OM qui doivent poursuivre leurs études en métropole	1
Pour chaque enfant à charge à partir du 2ème	1	Père et mère tous deux salariés	1
Pour chaque enfant étudiant dans l'enseignement supérieur, y compris le candidat boursier, dans le cas des familles ayant au moins deux enfants		Candidat marié dont les ressources du conjoint sont prises en compte	1
		Pour chaque enfant à charge du candidat	1

2) TABLEAU BAREME

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15
Plafond des ressources au-dessous duquel une brse pourra être accordée	33 900	37 700	41 400	45 200	49 000	52 700	56 500
Plafond des ressources au-dessous duquel une brse à taux réduit pourra être accordée.	39 100	43 000	47 800	52 100	56 500	60 800	65 200

Total des points de charge	16	17	18	19	20	21	22
Plafond des ressources au-dessous duquel une bourse pourra être accordée	60 300	64 000	67 800	71 600	75 400	79 100	82 900
Plafond des ressources au-dessous duquel une bourse à taux réduit pourra être accordée	69 500	73 900	78 200	82 600	86 900	91 300	95 600

Avec ce tableau tu pourras calculer si tu as droit à une bourse.



EXEMPLE :

Pour une famille ayant 4 enfants à charge dont 2 étudiants dans l'enseignement supérieur et dont les deux parents travaillent comme salariés, si le revenu déclaré en 1981 s'est élevé à 57 600 F., le calcul s'opèrera de la façon suivante.

RESSOURCES :

- Revenus de la famille	57 600 F
- Déduction des frais professionnels (10 %)	5 760 F
	<u>51 840 F</u>
- Réduction 20 %	10 368 F
	<u>41 472 F</u>
	arrondis à 41 400 F

CHARGES :

- Famille avec 1 enf. à charge	9
- 3 enf. à charge à partir du 2ème	3
- 2 enf. étudiants dans l'enseig. supérieur, y compris le candidat boursier	2
- Père et mère tous deux salariés	1
	<u>15</u>

Le barème indiquant que pour 15 points de charge une bourse est attribuée à toute famille ayant un revenu inférieur ou égal à 56 500 F. ; la famille considérée a la possibilité d'obtenir une bourse.

Si son revenu avait été compris entre 56 600 F. et 65 200 F., elle aurait également pu obtenir une bourse mais à taux réduit.

bourses spéciales

A) LES BOURSES A TAUX REDUIT ce sont des bourses partielles qui peuvent être attribuées à ceux dont les ressources dépassent de moins 15 % le taux de plafond. Il y a trois paliers selon que le taux de dépassement est de

5, 10 ou 15 %. Les formalités sont les mêmes que pour les autres bourses.

B) LES BOURSES DE 3EME CYCLE Elles sont attribuées en fonction de critères universitaires et de recherche pour les DCA.

* Allocation d'étude :

Réservée aux étudiants préparant un DEA, elle est attribuée en fonction des résultats universitaires, des études effectuées, sur proposition des présidents d'Université. Le dossier de demande est à rendre avant le 1er octobre de chaque année au rectorat ou au service de la fac.

* Bourses d'agrégation :

Attribuées aux étudiants qui s'engagent à se présenter au concours, elles sont renouvelables en cas d'échec, sur avis favorable du président du jury. Il faut toutefois que le candidat se soit au moins présenté aux examens. Dépôt des dossiers au service de la fac avant le 1er octobre.

* Bourses et allocation de recherche :

Concernant les étudiants qui préparent une thèse de 3ème cycle.

Allocation de recherche de la DGRST :

Depuis 76, les allocations de la DGRST (Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique) ont remplacé les allocations de 2ème année de 3ème cycle allouées par le Ministère des Universités.

Conditions d'attribution : Les critères de ressources ne sont pas pris en compte. Il faut :

- commencer sa thèse dans l'année qui suit l'obtention du DEA,
- avoir effectué son service national,
- être âgé de moins de 25 ans (derrogation jusqu'à 30 ans),
- demander le dossier au service responsable du 3ème cycle sur ta fac.

Adresse utile : DGRST : 35 rue St-Dominique 75007 Paris. Tél. : 556.32.50.

**TABLEAU 1 — NOMBRE D'ETUDIANTS BOURSIERS PAR CYCLES
COMPARAISON AVEC LE NOMBRE D'INSCRITS.**

	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78(3)	78/79
<i>Nbre total d'étud.</i>	745 246	765 431	811 258	821 591	837 766	855 361
<i>Nbre total d'étud. boursiers</i>	91 193	91 306	90 263	85 008	80 276	81 696
<i>% des étud. boursiers</i>	12,24 %	11,93 %	11,13 %	10,35 %	9,58 %	9,55 %
<i>Nbre d'étud. de 1er et 2ème cycle</i>	619 091	626 291	642 536	673 129	689 611	705 139
<i>Nbre d'étud. boursiers 1 et 2 cycle</i>	81 093	79 597	78 805	75 487	71 285	75 709
<i>% des étud. boursiers</i>	12,84 %	12,71 %	12,26 %	11,21 %	10,34 %	10,74 %
<i>Nbre d'étud. de 3ème cycle</i>	126 151	129 300	147 744	148 462	148 165	150 222
<i>Nbre d'étud. boursiers en 3ème cycle</i>	11 100	11 709	11 468	9 521	8 991	5 967
<i>% des étud. boursiers</i>	8,80 %	8,30 %	7,76 %	6,41 %	6,07 %	3,99 %

TABLEAU 2
**Augmentation du prix
des loyers en cité U**

Année (Rentrée)	Redevance moyenne univers.
1960	45
1966	70
1967	73
1968	76
1969	85
1970	96
1971	100
1972	120
1973	130
1974	145
1975	180
1976	195
1977	205
1978	222
1979	244,6
1980	270
1981	310
1982	400

TABLEAU 3
**Augmentation du prix
du ticket de Restau. U.**

ANNEE	PRIX
1969	1,65 F.
1970	1,75 F.
1971	1,85 F.
1972	1,95 F.
1973	2,15 F.
1974	2,45 F.
1975	2,65 F.
1976	3,00 F.
1977	3,30 F.
1978	3,50 F.
1979	4,00 F.
1980	4,40 F.
1981	5,00 F.
1982	5,60 F.

C) LES PRETS D'HONNEUR : Exempts d'intérêts, remboursables en 10 ans après l'obtention du diplôme pour lequel fut contracté le prêt, ils constituent une aide intéressante pour les étudiants en difficultés financières même si leur montant est inférieur à celui des bourses. Ils peuvent varier entre 2 500 F. et 10 000 F. par an.

Attention : Bourses et prêts d'honneur ne peuvent être cumulés. Le prêt annuel est renouvelable. La réussite des études n'est pas une condition sine qua non seuls les critères sociaux sont déterminants. Les retraits et dépôts des dossiers s'effectuent courant avril-mai au rectorat ou au secrétariat de ta fac.

Les élus étudiants siègent dans les commissions d'attribution n'hésite pas à les contacter dans leurs locaux sur les facs pour qu'ils puissent mieux défendre ton cas.

D) LE FSU : Les Fonds de Solidarité Universitaires dépendent directement des œuvres universitaires du CROUS.

Tout étudiant en difficulté financière, peut bénéficier d'une aide du FSU, quelle que soit sa nationalité.

Tu dois t'adresser à l'assistante sociale du CROUS de l'Université et contacter les élus AGET-UNEF de ta fac. Ils peuvent t'aider !

Le FSU fournit une allocation de dépannage immédiate de 400 Frs. maximum puis une aide plus substantielle de 1 700 F. et maximum 3 000 F.

Le FSU pratique également des avances sur bourses.

l'aide sociale est insuffisante : les propositions de L'UNEF

Chaque étudiant peut le constater aujourd'hui aucune bourse ou allocation d'étude ne permet de vivre tout en faisant ses études, ce qui oblige souvent l'étudiant à se salarier.

De plus le nombre de bourses attribuées chaque année reste très insuffisant par rapport à la demande des étudiants ayant droit à cette bourse.

Le nombre de boursiers est en

baisse constante depuis 1974 (tableau 1).

Cette année le 10 mai est passé par là et des mesures ont été prises pour l'amélioration de l'aide sociale :

- avec une augmentation de 1056 F. du 6ème échelon des bourses alors qu'elles étaient en constante diminution depuis 10 ans,
- avec l'attribution d'un échelon supplémentaire pour les boursiers de BTS et IUT.

Mais ces mesures sont insuffisantes puisqu'une bourse de 6ème échelon (la plus élevée) est revenue à 1 000 F par mois pour l'année 1982 alors que le ticket de restau U est passé de 5 F. à 5, 60 F. et la chambre en cité U de 310 F. à 340 F. puis à 400 F., le 1er juillet 82 sans compter l'augmentation des tickets de bus.

Les chiffres reflètent bien l'aide sociale au rabais qu'on attribue aux étudiants pour qui c'est un droit.

Face à cette situation pour permettre à tous les étudiants boursiers d'étudier dans de bonnes conditions et pour une aide sociale qui en soit réellement une l'UNEF propose :

- une forte augmentation des bourses, de 20 % qui porterait le 6ème échelon à 1 500 F. mensuel,
- une augmentation du nombre de boursiers de 20 % pour répondre à la demande réelle,
- le 1/2 tarif étudiant sur les bus de Toulouse,
- un blocage des tarifs en cité U et restaurant U.



LE FONCTIONNEMENT DE LA FAC

Depuis 1968, une loi d'orientation régit le fonctionnement des universités.

D'après la loi, les universités sont autonomes. Elles décident du contenu de leurs enseignements, de leurs recherches, des conditions d'examen... Elles gèrent leur budget.

Chaque université est divisée en Unités d'Enseignement et de Recherche (UER), indépendantes).

Les UER prennent les décisions qui les concernent strictement, préparent et donnent leur avis sur les décisions, relevant de l'université en général.

DANS LA PRATIQUE, QUI PREND LES DECISIONS ?

Chaque UER et université élit son conseil en début d'année. Toutes les catégories de personnels et les étudiants siègent dans ces conseils : professeurs, maîtres-assistants, assistants, personnels administratifs et techniques, étudiants, chercheurs.

Chaque catégorie élit ses propres représentants (les étudiants votent pour les candidats étudiants...) En 81-82, l'UNEF a gagné que les étudiants étrangers puissent aussi être candidats.

LES TACHES DES CONSEILS.

Ils votent (ou non) le budget pour l'année, le répartissent entre l'enseignement, la recherche, le fonctionnement. En 81-82, beaucoup de conseils ont décidé d'attribuer en priorité l'augmentation du budget à l'enseignement pour la rénovation pédagogique. C'était la première fois que le budget était en augmentation !

Ils décident des programmes d'enseignement, et des orientations de recherche, décident des modalités d'examens.

Ils élaborent le règlement intérieur

et les statuts.

Ils décident de toutes les questions qu'une catégorie demande à mettre à l'ordre du jour.

Les conseils sont aidés par des commissions, élues en leur sein, qui font des propositions et préparent les décisions (Commissions pédagogiques, commission du budget, des locaux...). Les directeurs d'UER et les présidents d'Université sont élus par les Conseils pour 3 ans.

CETTE ANNEE, UNE NOUVELLE LOI D'ORIENTATION.

Ce fonctionnement, acquis de hautes luttes en 1968, a été l'objet de multiples attaques des précédents ministères qui voyaient d'un mauvais œil la combativité des élus UNEF, et toute démocratie.

La loi était vidée de son contenu et les grandes orientations de l'Université (démocratie, autogestion, pluridisciplinarité...) étaient remises en cause. Les étudiants étaient particulièrement visés par les mesures antidémocratiques de Saunier-Seité.

C'est pourquoi l'élection d'un gouvernement de gauche en mai 81, a été accueillie avec soulagement. Dans les négociations de l'été l'UNEF a gagné grâce aux luttes de l'année précédente que la loi Sauvage (elle évinçait la majorité des élus étudiants des Conseils, les baillonnait) et le quorum (instauré en 76 pour diminuer le nombre d'élus — étudiants uniquement — en fonction du nombre de votants), soit abrogée — ceci pour une année seulement, puisque le ministère s'engageait en même temps à ce qu'une nouvelle loi soit débattue au parlement en septembre 82.

L'année 81-82 a été riche de débats. Les élus de l'AGET-UNEF y ont pris une grande place, pour que la majorité des étudiants donne son avis, pour que nos

propositions soient entendues : pas de sélection sociale, être bien formé pour un métier, être reconnus comme des citoyens à part entière. Dans chaque UER des propositions concrètes sont faites pour que tout de suite, on étudie mieux à la fac, pour que la nouvelle loi ne reste pas lettre morte.

Les possibilités de gagner de meilleures conditions d'études sont d'autant plus grandes que le nombre d'étudiants participant à la vie de la fac est important. Il ne faut pas attendre que tout tombe du ciel, il faut que les étudiants aient un maximum d'élus UNEF dans les conseils, les commissions paritaires par amphis et par TD.

Se battre pour avoir des délégués de TD, des commissions paritaires ayant pouvoirs de décision, au niveau de l'amphi, de l'UER, et de l'Université pour quoi ?

Si nous devons élire des délégués de TD, être délégué de TD c'est pour :

- faire circuler l'information auprès de tous les étudiants et être en contact permanent avec les élus,
- répondre aux problèmes qui se posent dans les TD (pédagogue, horaires de cours, contrôle continu et résultats, polycop, intégration des étudiants étrangers et salariés,
- aider un copain qui ne comprend pas, prêter ses cours, ses exercices à un copain qui est absent, s'aider dans le travail, c'est limiter le nombre d'abandon, travailler plus efficacement et dans de meilleures conditions.
- pouvoir dire notre mot sur le contenu de notre formation, pour qu'elle corresponde à nos aspirations, aux besoins de la région, pour être formé pour un métier.

Cette année la nouvelle loi peut nous permettre de mieux étudier à la fac. A nous de saisir la balle au bond, de dire ce que nous voulons, pour avoir une bonne loi, et qu'elle soit bien expliquée !

PUBLICITE

SMESO

VOTRE MUTUELLE ETUDIANTE CENTRE DE SECURITÉ SOCIALE

LA SEULE MUTUELLE QUI REMBOURSE INTEGRALEMENT
TOUS LES ACTES MÉDICAUX, MÊME EN SECTEUR LIBERAL
MEMBRE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SOCIÉTÉS
MUTUALISTES

REMBOURSEMENT IMMÉDIAT AU GUICHET
43 RUE ALSACE LORRAINE
TEL. 23 50 80

SERVICE NATIONAL

Pour le service militaire, tous les renseignements doivent être demandés à ton bureau de recrutement.

A Toulouse : Bureau du Service National de Toulouse, Caserne Pérignon, Rue Pérignon. Tél. : 54-21-64, et 54-02-02.

De même que toutes les demandes :

- d'appel avancé,
- de report,
- de dispense.

Tu peux aussi y signaler tes changements d'adresse et les modifications de ta situation de famille. Quand tu es étudiant, tu dois savoir qu'il y a 4 catégories de report :

- le report initial (22 ans),
- le report complémentaire (pour achever un cycle d'études ou pour raison familiale grave),
- le report spécial (25 ou 27 ans),

que les appels ont lieu au début de chaque mois pair (février, avril, juin, août, octobre, décembre).

LE REPORT INITIAL :

Accordé de plein droit sur demande. Incorporation avec la première fraction après l'anniversaire de tes 22 ans.

REPORT COMPLEMENTAIRE :

Si tu es né entre le 1er janvier et le 30 septembre et que tu bénéficies du report initial, en vue d'achever une année d'études. Demandes à adresser au bureau de recrutement au moins 2 mois avant l'anniversaire de tes 22 ans, en l'accompagnant d'une attestation de l'établissement d'enseignement fréquenté et en précisant la période à laquelle tu veux être appelé (juin, août, octobre, décembre).

Si tu es né du 1er octobre au 31 décembre, attention, le report n'est accordé que jusqu'au 31 octobre de l'année civile de tes 22 ans.

REPORT SUPPLEMENTAIRE :

- si tu désires achever dans le délai d'un

- an un cycle universitaire,
- si tu veux présenter un concours auquel tu t'es déjà présenté et que tu es inscrit dans un cycle préparatoire,
- si ta situation familiale ou sociale s'est aggravée momentanément.

Demande à adresser au bureau de recrutement :

- pour études : avant le 1er août de l'année civile de tes 22 ans,
- pour raison familiale ou sociale au moins 2 mois avant l'anniversaire de tes 22 ans.

Appel :

Au terme de l'année scolaire ou universitaire de l'année civile de tes 23 ans, à 23 ans pour situation familiale grave.

REPORT SPECIAL :

Si ayant, accompli une année d'enseignement supérieur, tu es volontaire pour servir :

* à la coopération (Pays étrangers art. L9 du Code du Service National).

* à l'aide technique (départements et territoires d'outre-mer art. L9 du Code du Service National)

* à un poste scientifique des armées (art. L9 du Code du Service National).

Si tu poursuis des études médicales, pharmaceutiques, dentaires ou vétérinaires (art. L10 du code du service national).

Il te seras accordé :

Si tu es candidat à la coopération, à l'aide technique ou à un poste scientifique : après avis d'une commission, par décision du ministre intéressé, au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année civile de tes 25 ans.

Si tu as entamé des études médicales ou vétérinaires avant le 31 décembre de l'année civile de tes 21 ans, de droit, au plus tard jusqu'au 31 décembre :

- de l'année civile de tes 25 ans, (études de pharmacie ou de chirurgie dentaire),
- de l'année civile de tes 27 ans (études médicales ou vétérinaires).

Demande à ton bureau de recrutement :

- art 9 : entre le 1er octobre et le 31 décembre de chaque année (au plus tard dans le dernier trimestre de l'année civile de tes 21 ans),
- art. 10 : entre le 1er octobre et le 31 décembre de l'année civile de tes 21 ans,
- tu seras appelé au service actif à son échéance, en renonçant à ton report. - durée du service actif : 12 mois si tu poursuis des études médicales, pharmaceutiques, dentaires, ou vétérinaires. 16 mois dans les autres cas.

LA DISPENSE DU SERVICE ACTIF :

Le code du service national prévoit 5 catégories de dispense :

1. Dispense en qualité de pupille de la Nation.

2. Dispense pour parent « mort pour la France ».

3. Dispense pour parent décédé dans certaines circonstances particulières.

4. Dispense en qualité de soutien de famille.

5. Dispense pour arrêt de l'exploitation familiale à caractère agricole, commercial ou artisanal.

6. Mise en appel différé des jeunes gens incorporables dont l'épouse est enceinte lors de leur appel, pour leur permettre, à la naissance de leur enfant de demander à être dispensés.

Il existe d'autres cas de dispenses prévues par le code du service national. Il s'agit principalement des jeunes français résidant dans un pays étranger éloigné (art. 37 du code) ou possédant deux nationalités (art. L 38 du code).

Les renseignements relatifs à ces cas particuliers doivent être demandés au bureau de recrutement.

Les étudiants qui sont chargés de famille et qui n'ont pas été dispensés peuvent demander à la mairie de leur domicile l'attribution de l'allocation d'aide sociale.

DEPOT ET EXAMEN DES DEMANDES :

Quelle que soit la catégorie de dispense que vous sollicitez, ton dossier doit être si possible déposé à la mairie (avec toutes les pièces justificatives nécessaires) au moment du recensement.

C'est-à-dire :

- avant le 1er mars de l'année de tes 18 ans,

- si tu es né au cours du 1er trimestre,
- avant le 1er juin de l'année de tes 18 ans si tu es né au cours du 2ème trimestre,
- avant le 1er septembre de l'année de tes 18 ans si tu es né au cours du 3ème trimestre,
- avant le 1er décembre de l'année de tes 18 ans si tu es né au cours du 4ème trimestre.

Toutefois, en cas de demande tardive, ton dossier doit être adressé à ton bureau de recrutement dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours qui suivent ton passage au centre de sélection.

TU AS AUSSI DES DROITS

LA COOPERATION :

Chaque année 3 800 appelés font leur service à l'étranger (65 % d'enseignants et 35 % de techniciens). La durée est de 16 mois (2 années scolaires pour les enseignants) les demandes de dossier sont à faire au : Bureau Commun du Service National de la coopération, 57, boulevard des Invalides - 75357-Paris Cédex 87.

SERVICE DE L'AIDE TECHNIQUE :

800 appelés chaque année. Les mêmes conditions que la coopération. S'adresser au Secrétariat d'Etat au DOM-TOM, Cabinet Militaire Aide Technique 27 rue Oudinot - 75007-Paris.

CONTINGENT SCIENTIFIQUE :

Très peu d'appelés chaque année, durée 12 mois. S'adresser à la Commission de Sélection des Personnels Scientifiques 26, boulevard Victor - 75996-Paris-Armées.

Pour accéder plus facilement aux Ecoles d'Officier de Réserve (EOR) tu peux faire la préparation militaire supérieure. Il faut s'inscrire à la PMS entre le 10 janvier et le 15 octobre l'instruction est dispensée pendant :

- 6 journées échelonnées entre le 10 janvier et le 30 avril,
- une période de 3 semaines pendant les vacances d'été.

Pendant la durée de ton service, tu peux rester inscrit dans l'enseignement supérieur, tu as alors droit à des heures ou des demi-journées pour aller à la fac ou passer tes examens.

Tu peux déposer une demande de sta-

ge FPA, tu seras prioritaire à ta sortie du service.

En ce qui concerne l'emploi et la formation :

- tu peux consulter l'officier conseil du bureau de Promotion Sociale et de Reclassement (BPSR) de ton unité.

FONDS DE SOLIDARITE UNIVERSITAIRE : FSU :

Il existe (normalement !!!) dans chaque unité des commissions consultatives de

- ordinaire
- information (journal...)
- foyer et loisirs
- accueil.

tous les applés peuvent prétendre à y participer. De toute façon en arrivant dans ton unité, consulte le règlement intérieur tu pourras y trouver tes droits,

d'appel en cas de punition, de réclamation, de permission.

APRES LE SERVICE :

Tu peux t'inscrire à l'ANPE afin de bénéficier des avantages sociaux :

- sécurité sociale
- allocation forfaitaire qui peut être majorée. Si tu es titulaire d'un diplôme technique.

Si tu reprends des études supérieures.

Si tu étais boursier avant le service, tu y a droit automatiquement, en pouvant bénéficier d'un taux majoré (de 33 à 50 %) il te faut envoyer la demande avant le 1er mai précédant la rentrée universitaire.

Tu es prioritaire pour les prêts d'honneur et le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU).

**JE VOIS UNE
OREILLE QUI
DÉPASSE!**



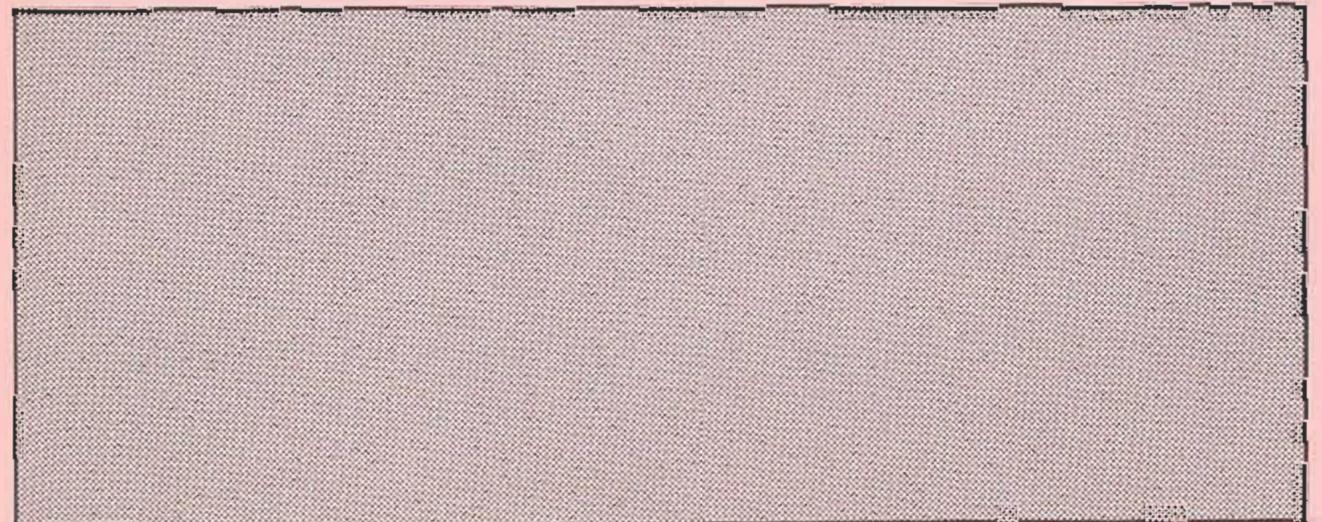
SUPPLÉMENT

SPÉCIAL

IUT

SOMMAIRE

TU RENTRES A L'IUT	39
LES 13 DEPARTEMENTS DE L'IUT.....	40
L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET DES DEBOUCHES	41
LES STAGES	42
NOS PROPOSITIONS.....	43
LA PRESENTATION DES DEPARTEMENTS	44
LA VIE A L'IUT.....	46
L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L'IUT.....	47
INFOS-PRATIQUES.....	48
NE T'Y TROMPES PAS !	49



il est parfois possible : de s'inscrire en 2ème cycle universitaire (sur avis du jury du DUT) - d'intégrer les ENSI ou les écoles d'ingénieurs sur dossier avec avis très favorable du jury du DUT. Il est par contre pratiquement impossible d'intégrer des grandes écoles.

les concours

Pour tous renseignements, s'adresser :

- au rectorat, service des examens, 36 rue Roquelaine, 31000 Toulouse,
- à l'ONISEP, 7 rue des Prêtres, 31000 Toulouse.
qui publie tous les mois la liste des concours.

LES STAGES

La part la plus importante de l'enseignement est bien le stade de 2ème année. Non pas pour sa valeur dans la proportion des notes de l'IUT mais parce qu'il est le premier contact avec la profession choisie. Il devrait être plus riche en enseignement pratique et technologique et ouvrir la voie à l'emploi définitif. Or, ce n'est pas le cas.

Le contenu des stages, leur qualité est très variable. Tu peux aussi bien servir d'homme à tout faire, que faire un stage qui correspond à ta formation.

Ces stages sont rémunérés au pas — là aussi ça dépend (voir ce qui se passe dans chaque département).

L'apport d'un stage dans notre formation peut être sensiblement amélioré. C'est dans ce sens que nous faisons un certain nombre de propositions :

Ce sont donc :

- des propositions sur le contenu des stages.

Les contenus doivent être élaborés entre étudiants, enseignants, administration, syndicats de travailleurs le stage est

lié aux études, fait partie de l'enseignement.

- des propositions sur l'accueil par les entreprises.

La plus importante est l'obligation par les entreprises d'accueillir des stagiaires.

- des propositions sur le déroulement des stages

Notamment, les stages doivent être rémunérés et le stagiaire doit bénéficier quelquefois d'une indemnité de logement (puisque quelquefois les stages nous obligent à partir assez loin).

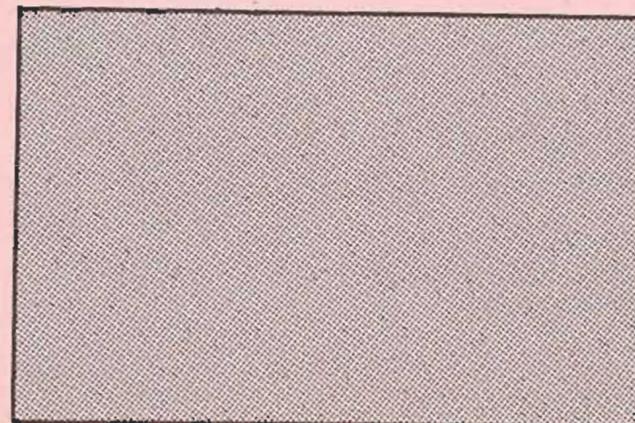
Comme pendant le stage nous sommes isolés dans les entreprises nous proposons la mise en place d'un service «SVP Stages» qui par le biais des élus créerait un lien, un moyen d'actions possibles.

- des propositions sur le contrôle des stages.

Les stages doivent être contrôlés par les étudiants, les enseignants, l'administration de l'IUT pour que sa valeur pédagogique soit garantie.

NOS PROPOSITIONS

- l'ouverture de négociations tri-partites CNPF-ministère-étudiants, pour la reconnaissance de tous les DUT dans les conventions collectives et du niveau d'embauche correspondant à la qualification acquise,
- l'abrogation des décrets portant nomination des directeurs d'IUT et l'élection de ceux-ci par le conseil d'administration ainsi que des chefs de département,
- l'abrogation du statut d'UER dérogatoire,
- la mise en place de conseils de département réellement paritaires,
- la rémunération des stages, la mise en place d'une convention nationale où les étudiants seraient représentés,
- le développement des IUT et la création de départements en lien avec les besoins de la région,
- la création de véritables passerelles (équivalences nationales) entre les IUT, les seconds cycles universitaires et les grandes écoles.



TU RENTRES A L' IUT

Tu t'inscris à l'IUT pour acquérir en 2 ans une formation professionnelle qui débouche rapidement sur un métier.

A part ça, rien n'est évident : l'organisation de ton département, le déroulement des études, le choix du stage, les débouchés...

Tu trouveras dans ce supplément des informations pratiques pour mieux faire face à ta nouvelle situation d'étudiant à l'IUT.

Ta formation utilisera, comme à la fac, des cours théoriques, des travaux pratiques et dirigés en petits groupes, mais en plus tu devras faire un stage.

Cette formation spécifique est un atout pour l'apprentissage d'un métier, mais elle pose beaucoup de problèmes.

- le stage n'est pas toujours payé,
- il est souvent sans rapport ni avec ta discipline, ni avec ta qualification,
- les 2 années sont utilisées au maximum et les emplois du temps sont excessivement chargés,
- à la fin, ton DUT, n'est pas officiellement reconnu par les conventions collectives, et tu n'es pas sûr de trouver un emploi au niveau de ta qualification.

Le seul moyen de résoudre ces problèmes, est de prendre en main la gestion de ton département.

C'est pour toi que nous avons fait ce guide : pour que tu saches comment l'organiser, lutter, pour créer une solidarité étudiante, pour une nouvelle conception des enseignements, pour le droit aux études, le droit au travail.

LES 13 DÉPARTEMENTS DE L' IUT

L'IUT de Toulouse est le plus important de France par le nombre de départements et le nombre d'étudiants qu'il accueille.

A Ponsan-Bellevue :

- technique de commercialisation,
- mesures physiques,
- carrières de l'information,
- gestion des entreprises et administration,
- génie électrique.

A Ranguueil

- carrières juridiques et judiciaires,
- informatique,
- génie mécanique,
- génie civil.

Chemin de la Loge

- génie chimique.

A l'Université du Mirail

- statistique

A Tarbes et Rodez

- gestion des entreprises et administrations.

L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET LES DÉBOUCHÉS

Elle change d'un département à l'autre, mais on peut dégager certaines généralités. Tu trouveras des précisions pour ton département dans les pages suivantes.

que tu fournis un travail. D'où la nécessité de gagner une convention de stage avec des garanties financières.

la sélection

Elle dépasse rarement 10 %, ce qui est assez peu. Cela est au fait que la sélection est très sévère pour entrer à l'IUT et que ceux qui s'y inscrivent ont déjà une idée précise du métier qu'ils veulent exercer et donc sont intéressés par leur études (au contraire de la fac où la sélection par l'échec atteint 40 %).

Cette sélection s'opère surtout en 1ère année. La réussite est très bonne en 2ème année.

N'empêche qu'il est anormal de rejeter autant de demandes d'inscription à l'IUT. Il faut construire de nouveaux départements et développer les IUT pour répondre aux demandes d'inscription et aux besoins du pays en cadres et techniciens.

les enseignements

En 1ère année, les enseignements sont fait en 1 ou 2 groupes pour les cours théoriques ou amphi. Les TP-TD (Travaux Pratiques et Travaux Dirigés) sont faits en petits groupes.

Il y a 30 à 35 h de cours, le plus souvent obligatoires. En 2ème année certains départements ont des options. Les emplois du temps sont aussi très chargés.

les stages

Tu devras faire 6 à 8 semaines de stage au 3ème trimestre de la 2ème année en général.

Tu as une chance sur deux d'être rémunéré, c'est-à-dire d'avoir un salaire. 30 chances sur 100 d'être indemnisé, ce qui suffit tout juste à couvrir les frais de déplacement ou de logement quand ton stage est loin. Il arrive que tu ne reçoives rien ce qui est un vrai scandale puis-

pour poursuivre les études après le DUT

Il existe un certain nombre de moyens

PRÉSENTATION DES DÉPARTEMENTS

Génie Electrique

En 2ème année, tu as le choix entre 2 options :

- option électronique
- option automatique

Un stage non rémunéré a lieu pendant 6 à 8 semaines en fin de 2ème année.

A la fin de ton DUT, tu as la possibilité de faire la licence EEA (sur avis du jury du DUT). Tu as aussi la possibilité d'intégrer les L'ENSEEIH.

Tu sors du DUT avec le niveau d'un technicien supérieur ce qui offre de nombreux débouchés. De façon générale, les échecs sont peu nombreux.

Génie Civil

En 2ème année, tu as le choix entre 2 options :

- option bâtiment et travaux publics
- option génie climatique

Le stage dure 1 à 2 mois et s'effectue en fin de 1ère année, pendant les vacances.

Ce sont des stages rémunérés.

Tu as la possibilité de poursuivre des études en licence/maitrise et MST de :

- habitat
- matériaux
- physique appliquée au milieu de la vie.
- etc ...

Tu peux aussi intégrer des ENSI. Les offres d'emploi sont justes suffisantes.

Carrières de l'Information

Deux options en 1ère année :

- documentation
- relations publiques.

En plus du stage de 2ème année, tu dois aussi effectuer un stage en 1ère année de 2 semaines. Ces stages ne sont jamais rémunérés ou indemnisés. Tu peux rentrer après le DUT en licence de lettres, de psycho, etc ... Tu sors avec titre d'aide documentaliste ou d'aide aux relations publiques.

Il est difficile de se prononcer sur les débouchés, leur niveau et leur nombre.

On note très peu d'échec. Ceux-ci ont surtout lieu dans les 2 premiers mois et sont souvent le fait d'étudiants qui se réorientent.

Génie Mécanique

2 options à choisir en 2ème année :

- construction propulseurs (technique aérospatiale) (TA)
- construction fabrication (CM)

Le stage, d'une durée de 6 à 8 semaines débute en janvier pour l'option TA et en février pour l'option CM.

Ce stage n'est pas rémunéré. Il est parfois indemnisé.

Il existe des possibilité d'équivalences avec la fac pour la 2ème année d'un DEUG scientifique, ou avec une licence/maitrise de technologie. Il existe aussi la possibilité du concours de l'ENI de Tarbes, de l'admission sur dossier à l'INSA en 2ème année, à l'ENSEEIH, ... Avec ton DUT, tu es un agent technique de 2ème ou 3ème catégorie.

Les débouchés sont peu nombreux dans la région mais par contre ils sont très suffisants au niveau national.

Les échecs ont surtout lieu en 1ère année.

Carrières Juridiques et Judiciaires

Pas d'option en 1ère année.

Le stage de 2ème année n'est pas rémunéré. Le DUT te permet d'entrer en 2ème année de droit uniquement.

Tu peux être secrétaire d'avocat, collaborateur d'un cabinet juridique et judiciaire, technicien administratif (sur concours).

Il y a de façon générale peu d'offres d'emploi. Mais, à part quelques échecs en 1ère année, il n'y a pas d'abandon.

Génie Chimique

Chemin de la loge.

Ici, pas d'option ni en 1ère, ni en 2ème année. Le stage se fait, en 2ème année en février-mars. Il est en général, uniquement indemnisé.

Le DUT donne la possibilité de faire des MST hors de Toulouse, d'intégrer des INSA ou des ENSI (sur dossier).

Au niveau de l'emploi, on peut noter qu'il y a plus d'offres que de DUTIENS, et que les échecs sont peu nombreux.

Mesures Physiques

En 2ème année, tu dois choisir entre :

- l'option technique instrumentale
- l'option contrôle et mesure physico-chimique.

Le stage s'effectue en 2ème année.

Le DUT ouvre la possibilité de faire une licence/maitrise de physique ou de chimie ? d'EEA.

Tu peux aussi intégrer des ENSI et des INSA. Tu as la qualification d'un technicien supérieur en spécialité. Les débouchés sont bons.

Techniques de Commercialisation

Pas d'option en 1ère et 2ème année.

Tu peux obtenir une équivalence pour rentrer en AES (Administration Économique et Sociale), une licence/maitrise de gestion, la MIAGE (Maitrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises).

Tu peux aussi intégrer des instituts privés tel que l'Institut supérieur du Commerce.

Tu as la qualification d'un technicien de commercialisation, d'un attaché de commercialisation d'un MerchandiserMarketing.

Il y a beaucoup d'offres d'emplois à l'issue du DUT, mais il faut s'accrocher en 1ère année car il y a une forte sélection.

Informatique

Le stage de 2ème année est très souvent rémunéré. Le DUT permet d'obtenir l'équivalence ou la MIAGE, ou d'intégrer l'ENSEEIH.

Tu peux aussi rentrer dans des instituts privés d'informatique hors de Toulouse.

Tu sors avec une qualification d'analyste programmeur mais en général tu commences, pendant les 2 premières années à travailler comme programmeur seulement.

Au niveau des débouchés, il y a plus d'offres que de DUTIENS !

Gestion des Entreprises et Administrations

Il n'y a pas d'option en 1ère année.
Par contre en 2ème année, tu as le choix
entre 3 options :

- personnel

- gestion appliquée aux petites et moyennes organisations (GAPMO)
- finances et comptabilité (FC)

En FC, le stage dure 6 semaines et s'effectue entre février et pâques.

En personnel et GAPMO, il dure 8 semaines. Il est possible, sur avis du jury du DUT, d'entrer en fac de droit, sciences Eco, gestion, à l'ITEC pour préparer le DECS, à la MIAGE.

Il n'y a aucun problème de débouchés, d'autant plus que le département dispose d'un service qui s'occupe du placement des étudiants.

LA VIE A L' IUT

Horaires de cours chargés, éloignement de centre, vide culturel, sont les caractéristiques de la vie à l'IUT.

Encore, à Toulouse nous sommes dans une ville universitaire et nous avons quelques contacts avec les étudiants des facs, mais ça n'est pas le cas de Tarbes et de Rodez.

Dans tous les cas, il n'existe pas grand chose à l'IUT même qui nous permette de créer une animation de s'organiser pour gagner du temps.

Pourtant, des possibilités existent :

les élus AGET-UNEF disposent d'un local à Ponsan.

- Pourquoi ne pas y créer une coop afin d'avoir du matériel sur place et moins cher.
- Pourquoi ne pas mettre en place un ciné-club pour pouvoir se détendre, voir de bons films pas chers. Un ciné-club existe déjà à la fac de Sciences, il n'est pas difficile de l'étendre à l'IUT.
- Pourquoi ne pas se servir du local pour travailler ensemble, étudier mieux et plus vite. Tu vois, les idées ne manquent pas.

Si tu es intéressé pour mettre en place une activité, n'hésite pas à contacter tes élus ?

L'ORGANISATION ET LA GESTION DE L' IUT

L'IUT est organisé en départements qui ont chacun des instances de direction, un secrétariat administratif et pédagogique, des bâtiments spécifiques.

Les instances de direction sont constituées par un Conseil de Département élu. Y siègent des enseignants, des personnels administratifs et techniques, mais aussi des étudiants. C'est donc pour nous un moyen important de gagner des améliorations pour nos études.

De même au niveau de l'IUT, des représentants de chaque département sont élus pour siéger au Conseil d'IUT.

Nous pouvons là aussi gagner beaucoup de choses, par exemple nous avons obtenu que soit débloquée une heure par semaine pour que nous puissions nous réunir avec nos élus, nous informer, discuter de nos problèmes et décider ensemble des solutions à y apporter.

Cependant, il ne suffit pas toujours que le Conseil vote et l'heure n'est pas débloquée dans tous les départements. A nous de faire pression pour que la décision soit appliquée.

D'autant plus que les conseils ne sont guère démocratiques :

Les chefs de département sont nommés par le recteur. L'an dernier, les élus AGET-UNEF ont obtenu que le Conseil d'IUT demande au Ministère de supprimer cette prérogative du recteur.

les élections

Elles se déroulent au milieu du premier trimestre, pour les conseils de départe-

ment et à la fin du trimestre pour le conseil d'IUT.

Les étudiants élisent les délégués étudiants, et bien sûr, plus il y a de votants plus les élus ont de poids.

le rôle des conseils

Ils discutent de toutes les questions, tous les problèmes qui peuvent surgir en cours d'année, de la préparation du budget à l'emploi du temps. Les élus étudiants peuvent aussi demander à ce qu'un problème soit à l'ordre du jour.

le rôle des élus UNEF

Tout au long de l'année ils informent des problèmes et des décisions, ils dépendent des intérêts des étudiants.

Il vaut mieux ne jamais résoudre ses problèmes seuls ; la réussite d'une action, l'aboutissement d'une idée dépendant du rapport de force créé. Bien sûr, ces conseils ne servent pas à mettre en cause tel ou tel prof, tel ou tel département. Bien utilisés, ils peuvent devenir une arme efficace pour obtenir des améliorations d'enseignement, une augmentation des moyens matériels, la création d'activités nouvelles, la recherche de débouchés...

C'est pourquoi tu as tout intérêt à participer toi aussi avec tes élus à la gestion et à la marche de ton département.

INFOS PRATIQUES

Bus

Lignes desservant l'IUT

le 2 :	IUT Ponsan
le 24 :	IUT Rangueil
le 148 :	IUT Mirail
le DF :	Génie Chimique

Photocopies

A 30 centimes, UER de Math, sous l'amphi Fermat, de 9 h à 18 h.

Local UNEF

A l'IUT Ponsan - Bâtiment de Carrières de l'Information - 2ème étage

Il ne tient qu'à toi que ce local devienne dès la rentrée, une coop, avec lieu de rencontre, un foyer...

NE T'Y TROMPE PAS!

Au moment des élections, tu risques de rencontrer «l'UNEF Indépendante et Démocratique». Attention, ne t'y trompe pas, ça n'a rien à voir avec l'UNEF.

Cette organisation usurpe le signe «UNEF». Ils s'appellent aussi de temps en temps «UGET-UNEF» pour mieux créer la confusion avec l'AGET-UNEF.

Et pourtant, il n'y a rien de commun. Non seulement, ils essaient de tromper les étudiants en donnant des informations fausses ou incomplètes mais en plus, ils ne font rien pour défendre les étudiants!

L'an dernier, ils n'ont pas hésité à faire venir quelques dizaines de parisiens pour les élections à Toulouse pour «aider» les étudiants à voter. Et maintenant qu'ils ont quelques élus, par ci par là, que font-ils? RIEN!

Dans les conseils, soit ils sont absents soit ils ne disent rien ou ils s'abstiennent.

Ils ont une conception des élus un peu curieuse! Quand il s'agit de demander une augmentation des crédits culturels en cité universitaire, ils expliquent que cela peut attendre. Ils utilisent notre mutuelle la MNEF, à leur plus grand profit. Ils se servent de la Mutuelle, c'est-à-dire de notre agent, pour leurs magouilles. On comprend alors que le montant de la cotisation de la MNEF soit passée de 210 F. en 80/81 à 245 F. en 81/82 puis 265 F. cette année : 310 % d'augmentation en 7 ans!

L'énumération de leurs faits et méfaits serait trop longue...

Donc rien à voir avec l'AGET-UNEF! Alors ne te fais pas avoir.

TROUVER DU TRAVAIL

Il s'agit ici, essentiellement d'indiquer les quelques démarches possibles pour trouver du travail pour poursuivre ses études.

ETRE PION, MI OU SE :

Tout candidat doit obligatoirement posséder le bac. Les dossiers pour une demande de poste de pion peuvent être retirés au recotrat (20, impasse Saint-Jacques au bureau d'entrée de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h).

Le dossier peut être retiré à partir du 1er mai et doit être déposé avant le 31 mai au rectorat.

TU AURAS BESOIN DES PAPIERS SUIVANTS :

- une fiche d'état civil que tu pourras te procurer à la mairie annexe (rue des Lois, ouvert jusqu'à 17 h),
- une photocopie de l'imprimé n. 1533 M établi pour le paiement de l'impôt sur le revenu, ou à défaut, de l'imprimé n. 1534 M de non imposition, ou encore le montant des revenus du conjoint pour le cas des étudiants mariés),
- une photo d'identité,
- nous te conseillons, pour mettre le plus de chances de ton côté
- d'accepter tout poste dans l'académie
- d'accepter tout poste de surveillant,
- de t'adresser au SNES (Syndicat National de l'enseignement secondaire) 13, rue Agathoise Tél. 62.06.61. qui siège à la Commission d'attribution.

ETRE MAITRE AUXILIAIRE.

Tout candidat doit posséder la licence. Les dossiers doivent être retirés au rectorat (à partir du 1er mai et déposés avant le 31 mai avec les pièces nécessaires pour la demande).

LES SERVICES EMPLOIS.

- de l'AGET-UNEF (15 rue des Lois, 23.31.34. poste 19) au rez de chaussée

1ère porte à gauche ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Tu pourras déposer une demande d'emploi, notamment pour le travail d'été, vers le début juin.

Tout au long de l'année nous avons à te proposer des heures de baby sitting et des heures de cours.

- du CROUS (7 rue des Salenques Tél. 21.13.64. poste 327).

Tu peux t'adresser à ce service courant septembre notamment pour les emplois des mois d'été. Tu dois t'inscrire avant le 30 avril à l'exception des travaux agricoles (début juin)

- de la CGT (place St-Sernin, Tél. 23.48.73).

Tu peux également t'adresser à la CGT pour les problèmes que tu peux éventuellement rencontrer.

N'OUBLIE PAS QUE, QUAND TU AS UN EMPLOI, TU AS DES DROITS.

Contrat de travail : Même en l'absence de lettre d'embauche vous êtes liés par un contrat de travail soumis aux lois sociales qui peut être à durée limitée ou illimitée.

Etudiants Etrangers : La carte de séjour «étudiant» ne donne droit à travailler que 20 heures par semaine au maximum, sauf pour les ressortissants des pays de la CEE de l'Aigérie et de certains pays africains. Les lois et règlements sociaux s'appliquent aux étrangers.

Salaires : L'employeur doit respecter le SMIC. Les minima et classifications fixés par les conventions collectives. L'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Versement du salaire : Le paiement doit être régulier un retard est une infraction qui peut être punie.

Depuis le 10 mai, de nouvelles mesures ont été prises, par rapport aux agences intérimaires, à la 5ème semaine de congés payés, aux 39 heures, aux droits des salariés (Loi Auroux).

Pour t'informer et te défendre, n'hésite pas à contacter les syndicats de travailleurs.

GUIDE DES IMPÔTS

Pour un étudiant payer des impôts n'est pas son souci majeur car la plupart du temps il est à la charge de ses parents. Un enfant peut être considéré à charge

- s'il a moins de 21 ans ou s'il a moins de 25 ans, mais qu'il poursuit ses études,
- les enfants infirmes,
- les enfants qui accomplissent leur service militaire.

1) SI VOUS AVEZ MOINS DE 18 ANS.

- Soit vous êtes considéré comme **enfant à charge** vous ne payez pas d'impôt, c'est les parents qui bénéficient d'une 1/2 part et doivent déclarer vos revenus.

- soit vous n'êtes pas à la charge de vos parents tous vos revenus doivent être déclarés. Vous paierez des impôts qui seront calculés sur une part.

2) SI VOUS AVEZ 18 ANS.

- Soit vous êtes considéré comme **enfant à charge** les parents bénéficient d'une 1/2 part et doivent déclarer vos revenus d'avant 18 ans. Mais vous devez déclarer vos revenus qui seront calculés sur une part.

- Soit vous demandez le **rattachement au foyer**, vous ne payez pas d'impôt c'est vos parents qui bénéficient d'une 1/2 part et doivent déclarer vos revenus.

3) SI VOUS AVEZ ENTRE 18-21 ANS OU MOINS DE 25 ANS ET ETUDIANT.

- Soit vous êtes considéré comme **enfant à charge** en demandant votre **rattachement au foyer** vous ne payez pas d'impôt, vos parents bénéficient d'une 1/2 part et déclarent vos revenus.

- Soit vous n'êtes pas à la charge des

parents si vous avez des revenus, vous payez des impôts calculés sur 1 part.

Si vous n'avez pas de revenus
- soit vous êtes boursier et vous vivotez,
- soit ?

4) SI VOUS ETES MARIE

- Vous n'êtes plus à la charge des parents, les revenus du foyer doivent être déclarés séparément.

- Vous pouvez demander le **rattachement du foyer** à celui des parents (de la fille ou du fils)

- si vous effectuez le service militaire,
- si l'un du couple a moins de 21 ans et poursuit des études.

Les parents (de l'un ou l'autre) déclarent vos revenus et bénéficient d'un abattement de 12 500 F. pour chaque personne rattachée.

5) SI VOUS ETES CHARGE DE FAMILLE.

- Soit vous n'êtes plus à la charge des parents vous déclarez vos revenus.

- Soit vous pouvez demander votre **rattachement au foyer**.

- si vous effectuez le service militaire
- si vous avez moins de 21 ans et poursuivez des études, les parents déclarent vos revenus et bénéficient d'un abattement de 12 500 F.

Tous ces renseignements nous ont été fournis par le ministre de l'Economie et des Finances.



ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Quand on est étudiant étranger en France, il est difficile de trouver le pays accueillant.

Non seulement, il y a des problèmes que rencontrent les étudiants français, mais il existe une série de problèmes spécifiques, accrus par la bureaucratie et la ségrégation qui s'exercent à tous les niveaux. Venir étudier en France est pourtant une nécessité lorsque son propre pays n'a pas d'infrastructures universitaires suffisantes pour former les cadres, les enseignants, les médecins, les chercheurs dont le pays a besoin.

Mais, une coopération cordiale et fructueuse n'a pas été l'orientation des précédents gouvernements, dont l'une des dernières mesures prises à l'encontre des étudiants étrangers a été le décret Imbert, décret que les étudiants, lors de sa mise en place, n'ont pas laissé passer sans réagir et loin de là !

I - Cependant, cette année, d'importantes améliorations ont été obtenues. C'est une victoire des étudiants avec l'UNEF et le CNDEEF.

I - Pour l'accès à l'université, nous avons obtenu :

. La dispense de préinscription pour l'accès direct en 2ème et 3ème cycle.

. La suppression de la commission nationale pour que les demandes s'effectuent directement auprès des universités.

. L'ouverture de l'examen spécial d'entrée à l'université (ESEU) et de la capacité en droit aux non-bacheliers étrangers.

. Que le nombre de dossiers mis à la disposition des services culturels ne soit pas limité et qu'aucun dossier ne soit diffusé par l'Administration du pays d'origine, ce qui permettra d'éviter désormais les discriminations notamment politiques.

. Que les épreuves de l'examen de français soient uniquement corrigées par l'université, et leur contenu établi par une commission pédagogique nationale en fonction des secteurs d'étude demandés.

. Le report d'un mois pour l'année

82/83 des dates limites d'accomplissement des formalités sauf celle concernant le recours auprès du Ministre de l'Éducation Nationale.

. Le droit de recours auprès du Ministre en cas de refus des deux universités de répondre favorablement.

II - Pour l'attribution du titre de séjour, nous avons obtenu :

. Que ne soit plus exigé pour obtenir un titre de séjour, de justifier d'une somme de 13 000 francs bloquée sur un compte bancaire.

. Qu'une attestation de prise en charge par un salarié puisse faire office d'attestation de ressources.

. Que la nouvelle circulaire soit débarrassée du texte obligeant l'étudiant étranger à quitter le territoire à l'issue de ses études.

. Que les étudiants étrangers non titulaires du visa de séjour puissent voir leur demande de titre de séjour étudiée.

. Que cessent des pratiques consistant à renouveler les titres de séjour sous forme de titre provisoire de 3 mois.

II - COMMENT VIVRE A TOULOUSE

1 - Le logement :

Se loger est encore plus difficile lorsqu'on est étudiant étranger.

Beaucoup de loueurs refusent d'avoir des étudiants étrangers comme locataires.

Les CU déjà insuffisantes en capacité sont de surcroît limitées pour eux par existence d'un quota.

Pour les logements regarder au Service rubrique logement du Guide.

Il y a des possibilités de se loger, avec l'hébergement dans une famille.

Il faut s'adresser au service départemental de la main d'œuvre étrangère 39 bus rue Vaugurel, 75015 Paris pour déposer une demande de carte de travail «stagiaire aide familiale».

Age minimum 18 ans, âge maximum 30 ans.

2 - Les bourses :

Les étudiants étrangers peuvent bénéficier de bourses accordées par leur gouvernement et par des fondations du gouvernement français. Dans les deux premiers cas, les candidatures à l'admission dans ces établissements doivent être présentées par les ambassades étrangères ou par leurs services culturels.

Le gouvernement français accorde deux types de bourse :

Des bourses d'études : elles sont accordées aux étudiants étrangers qui désirent suivre en France des études supérieures qu'ils n'ont pas la possibilité de faire dans leur pays.

Un décret vient de rendre possible l'attribution des bourses pour les étudiants étrangers ayant fait leur scolarité en France.

Des bourses d'été : d'une durée d'un mois ou deux. Elles sont en principe réservées aux jeunes enseignants de français pour suivre les cours d'été faits par les universités françaises.

Les bourses du gouvernement français sont accordées par le ministère des affaires étrangères aux étudiants de moins de trente ans. Pour les obtenir s'adresser :

Pour les étudiants de l'Afrique francophone, de Madagascar, de l'île Maurice, secrétariat aux affaires étrangères, 20 rue Monsieur, 75016 Paris, téléphone : 783.46.71.

Pour les autres pays : direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, bureau des bourses, 20 rue Monsieur, 75016 Paris.

Les bourses arrivent très souvent en retard et leur versement sert souvent de moyen de pression de la part des ambassades ou d'organismes comme l'OCAU.

3 - Les œuvres universitaires :

Les conditions d'inscription sont identiques à celles des étudiants français.

4 - Sécurité sociale :

Les étudiants étrangers sont couverts par le même régime que les français à deux conditions près :

- 1 - qu'ils aient moins de 26 ans,
- 2 - que leur pays ait signé dans ce domaine un accord avec la France.

5 - Le travail en France :

Les étudiants sont autorisés à travailler pendant les vacances universitaires pour une période n'excédant pas trois mois. De-

mander l'autorisation de la Direction Départementale du Travail et de la Main d'Oeuvre.

Se renseigner au CROUS auprès des organisations étudiantes dans les agences locales de l'ANPE. Il existe aussi des chantiers de travail pour ceux dont l'objectif premier n'est pas la rémunération.

6 - Informations :

Service national d'accueil des étudiants boursiers étrangers, 8 rue J. Calvin, 75005 Paris, tél. : 587.18.48

Service d'accueil des étudiants étrangers, CROUS, 7 rue des Salenques, 31000 Toulouse, tél. : 21.39.15.

Pour les étudiants marocains, BATEM rue des écoles, 75005 Paris, téléphone : 033.13.95. Pour les stagiaires étrangers.

III - DES DROITS NOUVEAUX POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ... FAISONS LES RESPECTER !

1 - Un étudiant étranger veut s'inscrire en 1ère année de 1er cycle

a - Il lui faut retirer un dossier de demande d'admission auprès des services culturels de l'Ambassade de France dans son pays d'origine ou bien s'il réside en France, auprès des universités elles-mêmes.

Ce retrait pourra s'effectuer par correspondance.

Attention !

Dans le cas où il réside en France, ce formulaire ne lui sera remis que s'il justifie d'un titre de séjour d'une durée d'un an. La possession d'un titre de séjour de 3 ans par ses parents ou son conjoint pourra suffire.

Il devra sur le formulaire, indiquer deux établissements où il souhaite s'inscrire dans l'ordre de ses préférences. Il déposera son dossier rempli auprès des services culturels de l'ambassade de France ou de l'établissement où il l'aura retiré.

b - Il lui faudra justifier d'un niveau de connaissances de la langue française compatible avec les études envisagées.

A cette fin, un examen sera organisé par les universités ou les services culturels de l'ambassade de France, selon le cas, dont la notation sera du seul ressort des établissements d'enseignement supérieur qui constitueront un jury d'examen.

2 - Un étudiant étranger veut s'inscrire

une deuxième fois en 1er cycle ou en 2ème ou 3ème cycle.

Il est soumis aux mêmes dispositions que les étudiants français. Les universités devront cependant vérifier si leur niveau de compréhension de la langue française est compatible avec les études envisagées.

3 - Sont dispensés de la préinscription

a - Les candidats à un 2ème ou 3ème cycle et dans un laboratoire de recherches.

b - Les étrangers titulaires d'un baccalauréat étranger reconnu valable de plein droit ou d'un titre français admis à dispenser du baccalauréat par une réglementation nationale.

c - Les ressortissants étrangers venus effectuer en France des études dans le cadre d'un programme arrêté par un accord entre les gouvernements ou d'un programme défini par une convention inter-universitaire.

d - Les boursiers étrangers du gouvernement français.

e - Les boursiers étrangers d'organismes internationaux ou de gouvernements étrangers dont les bourses sont gérées par des organismes français agréés.

f - Les apatrides et les réfugiés politiques et ceux qui ont demandé ce statut après avis du Directeur de l'Office Français pour les réfugiés et apatrides.

4 - Sont dispensés de l'examen de Français.

a - Les ressortissants des pays où le français est la langue officielle.

b - Les ressortissants d'un état dont les épreuves des diplômes de fin d'études secondaires se déroulent en majeure partie en France. Ceux d'autres états ayant suivi leurs études en langue française dans des établissements dont la liste sera arrêtée par circulaire.

Sont également dispensés de cet examen, les ressortissants étrangers relevant des cas (b et c) précédents et des cas (d, e et f), à charge pour ces derniers aux universités de vérifier leur niveau en langue française et leur diplôme leur permettant d'entreprendre des études supérieures en France.

IV - CALENDRIER des démarches à effectuer

ENTRE LE 1er Janvier et le 15 Février 82

- Retirer le formulaire auprès du service habilité (ou le demander par correspondance en langue française). Si le candidat réside en France, ce formulaire ne pourra être délivré qu'au vu de permis de séjour requis.

AVANT LE 1er Mars 1982

- Remettre le formulaire dûment rempli au service qui l'a délivré, justifier des titres requis. Un récépissé sera remis (formulaire F).

AVANT LE 1er Avril 1982

- A la date de convocation (formulaire E), passer l'examen de français si le candidat n'en est pas dispensé.

AVANT LE 15 Avril 1982

- Le dossier est transmis à la première université demandée.

AVANT LE 15 Mai 1982

- La première université fait connaître sa réponse (formulaire C). En cas de refus, elle transmet elle-même le dossier à la deuxième université.

AVANT LE 15 juin 1982

- La deuxième université communique sa décision (formulaire D). En cas de refus, elle y joint les notes obtenues à l'examen (elle conserve le dossier). En cas de réponse favorable, envoyer par retour du courrier une lettre de confirmation.

AVANT LE 10 Juillet 1982

- En cas de double refus, le candidat pourra adresser une demande au Ministre de l'Éducation Nationale, 75732 Paris Cedex 15, en vue d'une autre affectation.

AVANT LE 15 Septembre 1982

- Le Ministre fait connaître la réponse donnée à la demande du candidat.

NB : Pour tous les délais prescrits, le timbre de la poste fera foi. Pour 82 - 83 tous les délais sont rallongés d'un mois, sauf auprès du Ministère.

(suite page 58)

BIBLIOTHÈQUES

bibliothèques universitaires

Elles sont ouvertes pendant l'année universitaire, de 8 h 30 à 18 h sans interruption. On peut y travailler et consulter des ouvrages sur place. On peut emprunter des livres (à rendre dans les 15 jours), en s'inscrivant. Pour s'inscrire, il suffit de faire tamponner sa carte d'étudiant, c'est gratuit.

Il existe 5 bibliothèques interuniversitaires :

- Sciences Sociales
rue des Puits Creusés
- Médecine principale
37 allées Jules Guesde
- Médecine Bellevue
2 chemin Vallon
- Sciences
118 route de Narbonne, à côté du bâtiment administratif
- Lettres
12 rue de l'Université du Mirail

Au Mirail et en Sciences Sociales, tu as en plus une bibliothèque dans chaque UER, plus spécialisée.

Cependant ces bibliothèques sont insuffisantes.

Il manque des bibliothèques spécialisées (ex. en Sciences Naturelles et en pharmacie)

Les ouvrages sont en trop petit nombre ce qui nous oblige souvent à les acheter à des prix exorbitants.

C'est pourquoi l'ouverture et le développement des bibliothèques est une revendication majeure des élus de l'AGET-UNEF.

bibliothèque municipale

La bibliothèque centrale est 1, rue du Périgord (entre la rue du Taur et le magasin du Capitole). Mais il existe 13 annexes dans Toulouse.

Sur place, tu peux y travailler et consulter des ouvrages. Pour bénéficier du service de prêt, il suffit de t'abonner. Ça coûte 5 F. par an, et tu peux prendre 3 livres tous les 15 jours. De façon générale, la BM et ses annexes sont fermées le lundi matin.

La bibliothèque centrale est ouverte

- pour travailler sur place
8 h 30 - 12 h 00
14 h 00 - 19 h 00
20 h 00 - 23 h 00
 - pour le prêt
8 h 30 - 12 h 30
13 h 30 - 19 h sauf lundi matin
- Annexe de Bellefontaine
Centre socio-sportif, place Tel Aviv.

- Annexe Fabre : 6 rue St-Jean
- Annexe St-Cyprien : 18 place Intérieure St-Cyprien,
- Annexe Ancely : 2 allée du Velay
- Annexe Centre Culturel : 24 rue Croix Baragnon.
- Annexe Empalot : 40 Av. G. Moulin
- Annexe des Mazades : av. des Mazades
- Annexe des Minimes : pl. du Marché aux cochons.
- Annexe Reynerie : Centre commercial Reynerie.
- Annexe Pinel : Place Pinel
- Annexe Côte-Pavé : 125 Av. J. Rieux
- Annexe Saint-Georges : place Occitane.

bibliothèques spécialisées

- Bibliothèque de la Chambre de Commerce, 2 rue Alsace Lorraine
- Bibliothèque Américaine : 56 rue du Taur
- Bibliothèque Scientifique du Muséum d'histoire naturelle : 35 allée J. Guesde.
- Bibliothèque du collège d'Occitanie : 19 rue de la Fonderie.
- Observatoire économique régional : 36 rue des 36 ponts.

LIVRES

emprunt

Si tu veux emprunter un livre, tu peux t'en procurer dans les bibliothèques universitaires ou interuniversitaires où alors à la bibliothèque municipale (pour cela, je te renvoie à l'article sur les bibliothèques).

achat

Si tu veux acheter un livre, le meilleur moyen est de faire un achat groupé de livres ; pour cela, tu peux t'adresser à la Coop-AGET, 32 rue des Lois.

Comment faire un achat groupé de livres. Si un enseignant te conseille en début d'année d'acheter tel ou tel bouquin, il faut te dire que tu ne seras pas le seul dans l'amphi à vouloir l'acheter. C'est pour cela que nous te proposons d'organiser avec les étudiants de ton amphi, un achat groupé de livres, en effet acheter des livres en groupes permet tout d'abord de bénéficier d'une réduction de 20 % sur le prix des livres ce qui est appréciable vu le prix en librairie, et ensuite de n'avoir pas à courir toutes les librairies de Toulouse pour trouver un bouquin.

Pour cela il te faut savoir le nombre de livres à acheter et ensuite aller à la Coop-AGET, 32 rue des Lois (tél. : 23.31.34. demander la Coop), donner les références du livre désiré et ensuite d'attendre une dizaine de jours avant de venir chercher les livres.

Si tu préfères acheter tes livres en librairie voici une liste de quelques librairies avec leur spécialisation s'il y a lieu.

Pour tes études :

Ombres blanches : 48 rue Gambetta : spécialisée dans les livres sur la philosophie, la psycho, l'architecture...

Librairie des Facultés : 25 rue des Lois : spécialisée dans les livres de droit et de sciences économiques.

Privat : 14 rue des Arts : tous livres universitaires.

Marquiste : place Rouaix, livres scientifiques et médicaux.

Labadie : 22 rue de Metz : spécialisée dans les sciences et la médecine.

Notre temps : rue Pargaminières : plus particulièrement des livres de littérature, philo, psycho.

Languedoc : rue du Languedoc : véto, médecine, sciences...

Minimum : 31 rue Pargaminières : grosse particularité ventes et achats de livres d'occasion.

LIBRAIRIE DE LA RENAISSANCE

1, allée Marc Saint-Saëns — Tel. 44.16.32

(parking géant Casino Mirail)

messidor

ÉDITIONS SOCIALES — FARANDOLE — LIVRES POUR ENFANTS
CLASSIQUES DU MARXISME — ACTUALITÉ — LITTÉRATURE...

LIBRAIRIE DES FACULTÉS

35, rue des Lois
Toulouse
tel. 21.99.94

Sciences économiques
politiques, sociales

Sciences humaines
(langues étrangères)

Informatique

DROIT LETTRES

LA LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE

1, rue des Lois
31000 TOULOUSE
Tél. 21.67.21

ANGLAIS
ALLEMAND
ESPAGNOL
RUSSE
ITALIEN
PORTUGAIS

Livres
scientifiques
et techniques

MÉTHODES
DICTIONNAIRES
LANGUES ÉTRANGÈRES
VIDÉO-LANGUES

LE CROUS

Tout au long de ce guide, tu as trouvé une adresse répétée, celle du CROUS (7 rue des Salenques). C'est que le CROUS tient un grand rôle dans notre vie.

comment bénéficier des services du CROUS

Pour bénéficier des services du CROUS il faut avoir sa carte.

- Comment obtenir sa carte.

Pour l'obtenir il te faut

- . être étudiant (e) dans une université ou une école ou une section d'enseignement agréé par la sécurité sociale.
- . être âgé (e) de moins de 26 ans
- . avoir eu un succès scolaire ou universitaire dans les années précédentes.
- . ne pas occuper un emploi rémunéré dont le salaire est supérieur à celui de l'indice 254 de la fonction publique (3 150 F au 1er janvier).

Pour l'avoir il te faut aller au CROUS, 7 rue des Salenques : tu y rempliras un questionnaire ; De plus tu dois fournir 2 photos, un certificat de scolarité ou ta carte d'étudiant, ta carte de sécurité sociale.

Pour la carte diététique, les conditions sont les mêmes que pour la carte du CROUS mais il te faut fournir en plus un certificat médical délivré par la MPU (118 route de Narbonne)

les services du CROUS

C'est le CROUS qui gère les Restau-U sauf le Clos Normand géré par l'AGET-UNEF.

Tu trouveras la liste des Restau-U page : 8.

Mais le CROUS ce n'est pas que le Restau-U et les Cités U !

C'est aussi au 7 rue des Salenques tout un ensemble de services :

Service logement :

Le CROUS possède un fichier de pro-

priétaires proposant des chambres, des meublés, mais aussi des appartements.

Service travail temporaire :

Service où on peut s'adresser dès le mois de septembre. Tu peux notamment y trouver des emplois pour les mois d'été (inscription avant le 30 avril). Pour les travaux agricoles, inscription début juin.

Service d'accueil pour les étudiants étrangers.

Ce service assure l'accueil des étudiants étrangers en les renseignant sur les différentes démarches à accomplir notamment.

Le service de liaison étudiants entreprises.

Théoriquement, le SLEE est là pour favoriser les relations étudiants-entreprises par exemple pour la recherche de stage.

Malheureusement, comme la plupart des services du CROUS, il n'a pas les moyens financiers correspondant aux besoins. Il en est de même pour le **Fonds de solidarité universitaire**.

Il est géré par le CROUS. Tu peux en bénéficier dans le cas de difficultés financières en faisant appel aux assistantes sociales de ta fac ou au service général des assistantes sociales.

118 route de Narbonne (UPS) téléphone : 53.43.57

N'hésite pas à contacter les élus UNEF car ils siègent à la commission d'attribution du FSU.

Depuis 2 ans, l'enveloppe financière consacrée au FSU n'a pas augmenté. Et pourtant les besoins ont largement progressé ! N'hésite pas pour autant à en faire la demande car le nombre croissant de demandes permettra d'obtenir une hausse du FSU.

L'an dernier, l'enveloppe budgétaire consacrée au FSU a augmenté de 20 %. Cela a permis de faire face à un certain nombre de demandes. Mais ça suffit pas ou la progression des besoins !

N'hésite pas à en faire la demande car le nombre croissant de demandes permettra d'obtenir une hausse du FSU.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

(suite de la page 55)

V - L'AGET-UNEF

Organise pendant tout le mois de juillet, septembre et d'octobre une permanence d'accueil des étudiants étrangers à l'AGET-UNEF, 15 rue des Lois, 31000 Toulouse (tél : 23.31.34), de 17 h à 19 h. Cette permanence est assurée par les élus de l'AGET-UNEF, qui sont les mieux placés pour obtenir de l'administration l'inscription. Déjà les années précédentes, c'est par centaines que nous pouvons compter les étudiants étrangers que nous avons pu aider.

Cette année, comme la procédure est plus simple, nous pouvons faire encore mieux.

L'office du Tourisme Universitaire.

Comme son nom l'indique, l'OTU est un organisme de tourisme en direction des étudiants, géré par le CROUS. C'est au siège de l'OTU (7 rue des Salenques) que tu peux te faire faire une carte internationale d'étudiant : l'OTU organise aussi des voyages, des séjours en France ou à l'étranger.

A l'OTU, tu peux retirer des billets Bige (réduction de 25 % sur les tarifs de la SNCF à certaines heures).

Le service social :

Où tu peux contacter des assistantes sociales, qui peut t'aider à résoudre tes problèmes de logement, financiers, ...

Quand on est étudiant, le CROUS n'est donc pas une chose à prendre à la légère, d'autant plus que tu peux toi même intervenir pour développer les services.

En effet, malgré les apparences, le CROUS n'est pas une administration comme les autres.

le CROUS comment ça fonctionne ?

Il est dirigé par un Conseil d'Administration comprenant autant d'élus étudiants que administratifs. Les élections des représentants ont lieu tous les 2 ans.

La dernière, date de janvier 80.

Sur 9 élus étudiants, 6 sont des élus AGET - UNEF - FRUF - UGE :

- Isabelle Saurat.
- Syvie Marty
- Philippe Guyot
- Alain Cluzet
- Claire-Marie Chefdevielle
- Nadine Thomas

Nous leur avons donné la possibilité de donner leur avis dans les pages du guide.

les élus AGET UNEF - FRUF - UGE s'adressent à toi :

Nous sommes administrateurs à part entière du CROUS. Cela veut dire que notre rôle peut être très important :

Nous représentons les étudiants dans les commissions d'admission en résidence, les commissions d'attribution du FSU, etc ...

Où en est le CROUS ?

Pendant des années, la part de l'État dans le Service d'Aide Sociale aux étudiants

a diminué. Depuis l'an dernier une certaine amélioration s'est faire sentir.

Le moins qu'on puisse c'est que ça ne suffit pas !

Quelques schémas seront plus clairs qu'un long développement.

1 - Taux d'augmentation des subventions de l'État.

(Voir graphique ci-contre)

2 - Part de la nourriture dans le coût total d'un repas.

(Voir tableau ci-contre)

3 - Évolution de la redevance en Cité-U :

Les services rendus aux étudiants sont donc de plus en plus réduits. Cela nécessite l'action, l'intervention de chacun.

C'est pour cela que depuis 2 ans, nous avons appelé les étudiants à participer aux actions organisées :

en Cité-U :

Rétention des loyers pour protester contre les loyers à 400 F :

Plus de 1 400 résidents y ont pris part tout au long de l'année, et ce, dès le mois de décembre.

La reconstitution de la chambre en Cité-U sur la place du Capitole le 2 février a permis au mouvement de sortir de l'enceinte des cités universitaires pour gagner l'appui de la population.

Ces actions nous ont permis de gagner des dizaines d'acquis, comme par exemple l'ouverture de la Maison d'Activités Culturelles à Faucher.

au Restau-U

Soutien à la grève du personnel du 5 mai 1982.

Organisation d'un questionnaire auprès des étudiants pour obtenir l'augmentation de la qualité des repas.

C'est possible si le salaire des personnels est pris en charge par l'État.

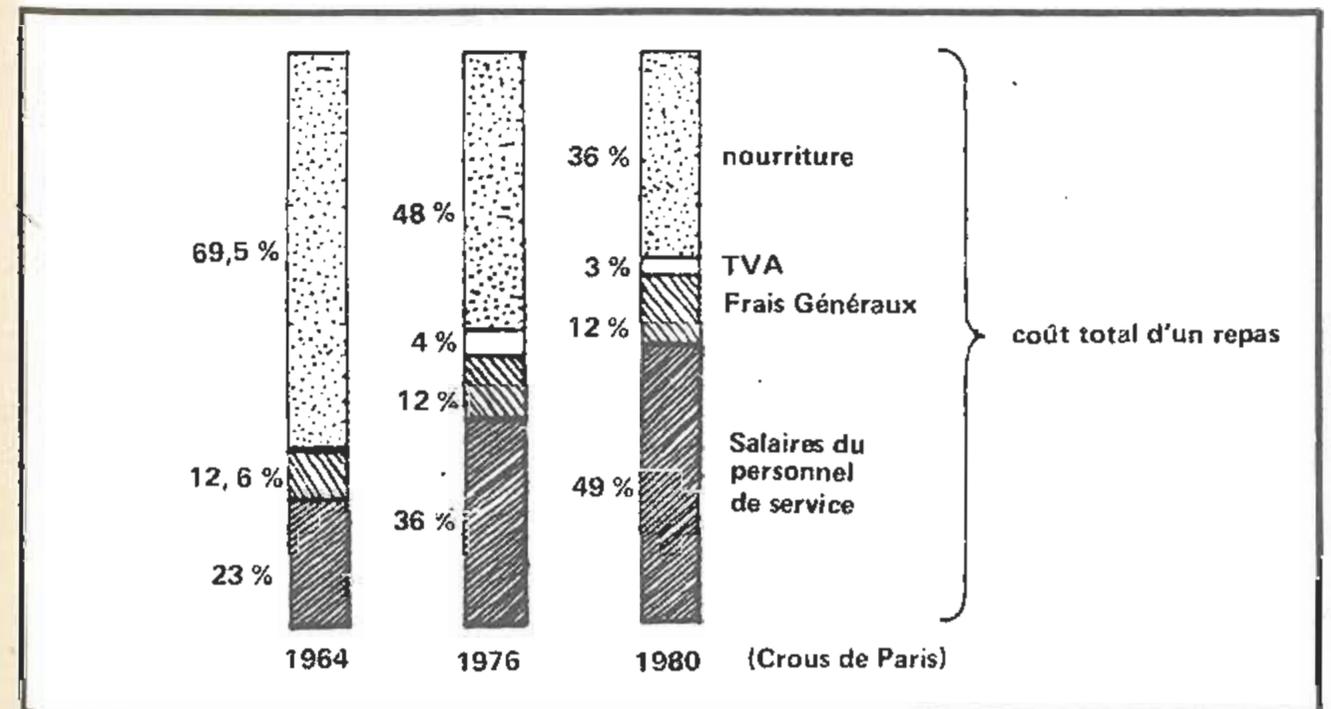
D'autre part, nous demandons la mise en place dans chaque Restau-U d'une commission de concertation entre le personnel, l'administration et les étudiants. A l'heure où nous écrivons, les décisions allant dans ce sens n'ont pas encore été prises.

demi-tarif dans les bus :

dès notre élection, nous avons organisé l'occupation des bus.

POSTES	74	75	76	77	78	79	80	81
Fonds de Solidarité Universitaire (FSU)	4,4	2,6	2	0	2,9	2	0	20
Activités culturelles	10,4	4,8	0	0	0	17,3	0	0
Service Liaison Étudiants Entreprises	9,6	4,4	0	0	0	12,6	0	0
Activités Médico-Sociales	0	0	7	0	24,9	5,5	0	17
Entretien Équipement	12,5	5,6	9,7	0	0	15,6	0	54
Cités-Universitaires	13,9	1,8	83	35	20,8	18,4	16,5	16,3
Restaurants-Universitaires	12,8	8,6	7	14,8	12,8	13,2	7,6	10,4
	15,2 17,4	9,6 14,2	9,9 12,6	9 11,2	9,7 12	11,8 13,1	13,6 15,6	
Indice des Prix	INSEE C.G.T.							

OEUVRES UNIVERSITAIRES : ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT POUR LES DIFFÉRENTS POSTES D'ACTIVITÉ DES OEUVRES UNIVERSITAIRES (CNOUS).



OEUVRES UNIVERSITAIRES : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA NOURRITURE.

l'organisation d'un «bus-pirate» en décembre 81.

une pétition signée par plus de 5 000 étudiants en mars 82 a été portée au Président de la SEMVAT.

A la suite de cela, le Conseil d'Administration a dû se prononcer sur 4 propositions :

- maintien de la carte verte
- création de carnets de tickets tarif violet (comme les familles nombreuses)
- réduction sur les lignes des facs
- réduction supplémentaire pour les boursiers.

Il a fallu près de deux ans pour que notre revendication soit prise en compte. Pour l'instant, nous ne savons toujours pas ce qu'a décidé la SEMVAT.

Mais notre rôle, pour la première fois cette année, a aussi été de discuter, de négocier, de faire des propositions auprès du Ministre, du Rectorat, ...

Et, comme les années précédentes, nous avons aidé, chaque cas individuellement. C'est pour cela que nous sommes intervenus à de multiples reprises pour des problèmes de Cité-U, de bourses, de FSU, ... et que nous défendons les étudiants dans les commissions d'attribution des bourses.

le rôle des élus est important

Cette année, les élections auront lieu en janvier 83.

N'oublie pas de voter !

Mais nous n'en sommes pas là !

En attendant, nous pouvons t'aider :

- en te donnant un maximum d'informations sur le CROUS et ses services, notamment les bourses et les Cités-U.

- en te défendant dans les différentes commissions qui se réunissent.

- en intervenant auprès du CROUS ou du rectorat.

TU PEUX NOUS CONTACTER
A LA PERMANENCE QUE NOUS
TENONS A PARTIR DU 1ER SEP-
TEMBRE A L'AGET-UNEF. 15
RUE DES LOIS. TOUS LES SOIRS
DE 17 H A 19 H.



LOISIRS

cinémas

A) LES SALLES CLASSIQUES :

Le Gaumont : 3 place Wilson, tél. : 21.49.58
Films de grande audience, les succès du moment. 5 salles.

Les Nouveautés : 56 bd Carnot
Tél. : 62.22.14 et 62.58.63. Les grands succès du moment. Possède le record des salles à Toulouse, 7.

Les Variétés UGC : 9 allée Franklin Roosevelt, tél. : 23.36.61. De bons films français, quelques fois des navets. 6 salles, réduction sur présentation de la carte d'étudiant à partir de la 3ème semaine d'exploitation.

Les Trianon : 6 bd de Strasbourg
Tél. : 62.87.84. Présentent souvent les «sorties» et les «grands retours». 4 salles.

Le Concorde : Centre Commercial Cap Wilson. Tél. : 21.80.14. 2 salles.

Complexe Ariel : Galerie Marchande Carrefour. 32120 Portet/Garonne.
Tél. : 72.11.74. 3 salles.

Ces deux derniers cinémas passent de bons succès mais souvent deux ou trois mois après leur sortie. Cependant les prix sont moins chers.

Le prix des «grands cinémas» est de 25 F. Heureusement qu'il y a la réduction du lundi à 16 ou 17 F. Les films sont à quelques exceptions près tous en version française.

B) LES CINEMAS D'ART ET ESSAIS

La Cinémathèque de Toulouse : 12 rue du Fg Bonnefoy. Tél. : 48.90.75.

CRDP Salle Montaigne : 3 rue Roquelaine
Tél. : 62.54.54.

Le personnel est bénévole. Il y a 2 séances par semaine.

REX I : 15 av. Honorés Serres.
Tél. : 23.93.04. 3 salles.

Le Rio : 24 rue Montardy, Tél. : 21.22.11.
3 salles, réduction étudiante.

L'ABC : 13 rue Saint-Bernard.
Tél. : 21.20.46. Présentent des films tous les soirs plus des matinées le mercredi, samedi, dimanche. Il présente les premières exclusivités le plus souvent en version originale sous titrée. Des réductions sont accordées aux étudiants à toutes les séances et de plus il existe un système d'abonnement (renseignement sur place) Enfin l'ABC ouvre à tous une bibliothèque spécialisée qui est un véritable centre de documentation.

Le Saint-Agne : 17 avenue du 14ème RI.
Tél. : 52.97.22.11. présente 2 films différents par semaine en soirée et en plus une matinée à 15 h le dimanche. Le changement de programme se fait le jeudi et dans la journée du dimanche.

C) LES CINES CLUBS

Le Cratère : 95 Grand'Rue Saint-Michel
Tél. : 53.50.53. Pour ceux qui sont attirés par le cinéma réflexion, le cinéma original.

Alban Mainville : Allée Bellefontaine, Toulouse-Mirail. Tél. : 40.18.08.

Cave-Poésie : 71 rue du Taur. Tél. : 21.43.16
tous les 15 jours.

De plus les grands classiques sont projetés dans les ciné-clubs des grandes écoles Toulousaine, les MJC, les Centres Culturels et Sportifs, mais aussi au Ciné-Club de l'UNEF de pharmacie (Fac de Pharmacie, Chemin Maraîchers) tous les mercredis en 15.

POUR VOS LOISIRS

5 Gaumont

3, place Wilson Tél. 21.49.58

**VOTRE CINEMA
DE LA QUALITÉ DANS LE CHOIX
DES PROGRAMMES**

**LE LUNDI, RÉDUCTION POUR TOUS SAUF JOURS DE FÊTE ET VEILLES
RÉDUCTIONS SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE D'ÉTUDIANT
A PARTIR DE LA 3^{ème} SEMAINE D'EXPLOITATION**

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CINEMA

3 SALLES ART & ESSAI

CINEMA abc

13 RUE ST BERNARD 31000 TOULOUSE

Tel. (61) 21.20.46

**réduction à toutes les séances
possibilité d'abonnements**

Théâtre Daniel Sorano : 35 allées Jules Guesde. Tél. : 52.00.84. Théâtre exploité par l'Association «Théâtre à Toulouse». Programmations dramatiques. Différentes troupes venues de tous les coins de France y évoluent, beaucoup d'adaptations modernes de classiques et des spectacles de type contemporain (sketches)

Théâtre du Taur : 69 rue du Taur
Tél. : 21.77.13. Variétés, théâtre, conférences, débats, jazz...

Théâtre du Capitole : Place du Capitole.
Tél. : 21.77.13. On y joue les grands classiques. Il accueille aussi des opéras et des concerts de musique classique.

Le Pharaon : 18 rue Pharaon, 31000 Toulouse. Tél. : 21.43.16. Café théâtre restaurant avec beaucoup de «one man show» ou «one woman show» et quelques fois du jazz.

La Cave-Poésie : 71 rue du Taur, 31000 Toulouse. Tél. : 21.43.16. Spectacles divers chanteurs de langue occitane, catalane, française ; musiciens de Jazz et style New-Orléans, guitaristes, chanteurs et danseurs de flamenco, montages poétiques divers etc...

concerts

Théâtre du Capitole : Place du Capitole

**CINÉMA
SAINT AGNE**

Salle « ART et ESSAI »

*Présentation du même film
à 19 H 45 et 22 H 30*

*Matinée 15 H le Dimanche
Changement de programme
le Jeudi et dans la journée du
Dimanche*

31000 Toulouse. Tél. : 21.20.78. Opéras ballets, spectacles lyriques, théâtre, variétés, et concerts de musique classique. L'orchestre du Capitole compte plus de 80 musiciens et joue à Toulouse et hors Toulouse d'un grand prestige.

Conservatoire Occitan des arts et traditions populaires : 1 rue J. Darr, 31300 Toulouse propose des concerts avec l'orchestre du conservatoire occitan.

Halle aux Grains : Place Dupuy, 31100 Toulouse. Tél. : 23.11.44. Acoustique extraordinaire, concerts de tous horizons, (classiques, folkloriques, rock), un seul défaut on est mal assis.

CONCERTS DE ROCK :

Les concerts de rock ont lieu le plus souvent au Parc des Expositions, dans l'île du Parc Toulousain qui a la plus grande capacité d'accueil, au Hall Comminges à Colomiers et à la salle des fêtes de la piscine, encore dans l'île du Parc Toulousain. Il n'y a que très rarement des grands concerts à Toulouse. Quelques groupes moyennement célèbres viennent assez régulièrement (Ange, Little Bob Story, Status Quo): Mais les grands en général ne font qu'une apparition tous les 5 ou 10 ans. Il y a aussi beaucoup de concerts de groupes de toulousains. Ceux-là ne sont pas trop chers, mais pour un concert normal, il faut compter au moins 45 F. Les locations se font dans les maisons de disques (Martin-Gautier, Spectaclier, Music-Action, FNAC). A ce propos la carte de la FNAC donne droit à d'intéressantes réductions.

Deux boîtes «le Pied» et «le Joug» situées l'une à l'Isle-Jourdain et l'autre à Castelginest organisent également des concerts de rock avec des groupes assez cotés.

danse

A) UNIVERSITE PAUL SABATIER

Se renseigner en début d'année auprès du service des sports ou sur les chaînes d'inscription.

B) UNIVERSITE TOULOUSE-LE-MIRAIL.

Unité de valeur de danse possible : renseignements de la section sport au bâtiment de l'IUT, participation libre à ces cours entre 12 h et 14 h : danse moderne orientée vers l'expression corporelle.

DANSE DANS LA VILLE

Centre Culturel : 24 rue Croix-Baragnon Toulouse. Tél. : (61) 52.07.29. ou (61) 52.75.91.

Maison des Jeunes et de la Culture : Centre Commercial Empalot, Toulouse. Tél. : (61) 52.40.13. 141 chemin Nicol, Toulouse, téléphone : (61) 48.64.03.
MJC La Fourquette, 13 rue Ukraine Toulouse, Tél. : (61) 40.34.75.
MJC du Pont des Demoiselles, 30 avenue Saint-Exupéry, Cité Roguet, Toulouse, Tél. : (61) 42.66.90.

sports

Tout d'abord une liste d'installation où tu pourras réaliser des exploits ou tout simplement te détendre.

Il est possible de pratiquer différents sports dans le cadre de la FNSU. Renseigne-toi dans ta fac. D'autre part, tu peux utiliser les installations sportives qui sont sur les différents campus ou dans les cités universitaires, il ne faut pas verser d'argent pour les bénéficiaires du CROUS car un budget est prévu au CROUS à cet effet, malheureusement peu de gens le savent et ce budget n'a pratiquement pas été dépensé l'an dernier.

Si tu veux pratiquer ton sport préféré dans un club civil voici la liste des adresses auxquelles tu pourras t'adresser pour connaître les différents clubs existants dans ta région.

STADES :

Stadium : Parc du Ramier, 31400 Toulouse, tél. : 22.29.22 poste 31.36.

Minimes : Av. des Minimes, 31200 Toulouse, Tél. : 22.20.22, poste 31.32.

Philippe Struxanio : Av. de Lespinet, 31400 Toulouse, tél. : 22.29.22, poste 32.41.

Pierre Corbarieu : Bd de Lattre de Tassigny, 31400 Toulouse, tél. : 22.29.22, poste 31.45.

Georges Rigal : Av. de Launaguët, 31200 Toulouse.

René Valmy, contacter le centre Alban Minville, Monsieur Surges, allée de Bellefontaine, 31100 Toulouse, tél. : 40.18.08.

Lardenne : Av. de Lardenne, 31300 Toulouse, tél. : 22.29.22, poste 31.39.

Canto Laouzetto : complexe du Mirail, 31100 Toulouse, tél. : 22.29.22 poste 31.44

La Juncasse : chemin Cassaing les Argoulets, 31500 Toulouse, tél. : 48.60.40.

Marcel Cerdan : chemin de la Cépière, 31100 Toulouse, tél. : 22.29.29, poste 31.47.

Daniel Faucher : allée Camille Soula 31400 Toulouse,

Gironis : chemin de Gironis, 31300 Toulouse

Bazacle : Av. de l'ancien Vélodrome, 31300 Toulouse.

Bellevue : Rte de Narbonne, 31400 Toulouse

Stadium des Fontaines : Rue des Fontaines 31300 Toulouse,

Vincent Serrer : Av. Henri Desbals, 31100 Toulouse, tél. : 22.29.22, poste 33.39.

La Ramée : chemin de Larramet, 31100 Toulouse, tél. : 86.27.44

Pech David : Tél. : 52.56.14.

Sesquières : chemin de Fenouillet, 31200 Toulouse, tél. : 22.29.22. poste 31.28.

PATINOIRES :

Bellevue : chemin de la Salade -Ponsan, Toulouse, tél. 52.93.53.

La Fraternité : Av. de l'Hers, zone des Argoulets, 31500 Toulouse, Tél. : 48.60.40.

GYMNASES :

Léo Lagrange : 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél. : 62.39.01.

COSEC Mirail : Tél. : 40.85.14

COSEC Rangueil : Tél. 22.29.22. poste 33.40.

COSEC Marcel Cerdan : Tél. 22.29.22. poste 31.47.

La Ramée : chemin de Larramet, 31300 Toulouse, tél. : 86.27.44.

René Valmy : contacter le Centre Alban Minville. Monsieur Mari, allée de Bellefontaine, 31100 Toulouse, tél. : 40.18.08.

La Cépière : 31100 Toulouse, tél. : 40.19.83

Sesquières : chemin de Fenouillet, 31200 Toulouse

Les Argoulets : chemin Cassaing, 31500 Toulouse tél. : 48.60.40.

Toulouse-Lautrec : Impasse Barghe, 31200 Toulouse, tél. : 22.29.22, poste 37.02.

Croix-Daurade : Rue Ohnet, Toulouse, tél. : 26.05.03.

Arnauré : Av. F. Estèbe, 31200 Toulouse, tél. : 22.29.22. poste 31.32.

PISCINES :

Alfred Nakache : Parc Municipal des sports 31000 Toulouse, tél. : 52.86.33. ou 22.29.22. poste 31.35.

Léo Lagrange : 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél. : 22.29.22 ou 62.39.01. poste 31.25

Toulouse Lautrec : impasse Barthe, 31200 Toulouse, tél. : 22.29.22. poste 37.02.

Alban Minville : Centre socio culturel du Mirail Bellefontaine, 31100 Toulouse, tél. : 22.21.74.

Bellevue :

Bellevue : chemin de la Salade Ponsan, Toulouse, tél. : 52.93.53.

Berthelot : rue des Saules, Toulouse, tél. : 52.50.92.

Sesquières : chemin de Fenouillet, 31200 Toulouse, tél. : 22.29.22. Poste 37.01.

La Ramée : chemin de Larramet, 31100 Toulouse, tél. : 86. 27.14.

Chapou : rue Octave Lévy, Toulouse Tél. : 22.29.22. Poste 37.03.

ENSAE : complexe aérospatiale 10 av. Ed. Belin, Toulouse, tél. : 25.21.21.

ALPINISME :

Club Alpin français : 1 rue de la Charité, 31000 Toulouse, tél. : 62.89.25.

ATHLETISME :

Ligue régionale des Pyrénées : 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél. : 62.48.08. de 15 h à 19 h sauf samedi.

AVIRON :

Comité Pyrénées Languedoc des Sociétés d'aviron : 16 rue Toulouse-Lautrec, 31700 Toulouse, Blagnac.

BADMINTON :

ASTM : section badminton, Monsieur Jean-Luc Playa, 36 impasse Saint-Félix, bat. B1, 31400 Toulouse,

TOAC : M. Roland, tél. : 22.23.39.

Olympe : Gymnase Léo Lagrange, M. de Pérignon, 10 rue des Potiers, tél. : 62.56.83

Motorola : gymnase A. Minville, M. Refrérier, tél. : 41.11.88.

BASKETT-BALL :

Comité Départemental de la Haute-Garonne : 3 allées Paul Sabatier, 31000 Toulouse, tél. : 62.62.23. vous donnera toutes les adresses des clubs de la région.

BOXE :

Comité Régional des Pyrénées : 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse.

BOXE FRANÇAISE :

Ligue du Languedoc : 54, rue des 7 Troubadours 31000 Toulouse. Permanences vendredi de 18 h à 20 h.

CANOE-KAYAK

Ligue Midi-Pyrénées, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse. Correspondant Monsieur Chêneau, tél : 20.13.96

CYCLISME :

Comité Régional des Pyrénées, 50 rue de la Chaussée, 31000 Toulouse, tél : 52.30.17

CYCLOTOURISME :

Ligue des Pyrénées, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.91.88

DELTA-PLANE :

Ligue Midi-Pyrénées Sud-Ouest, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, Permanen-

ces lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h 30, tél : 53.99.53, correspondant Monsieur Joulia, 26 allées du Carlit, 31770 Colomiers, tél : 78.16.74

ÉQUITATION :

Ligue Midi-Pyrénées, 17 avenue du 14ème RI, 31400 Toulouse, tél : 52.43.95

ESCRIME :

Comité départemental, 15 rue Brouardel, 31000 Toulouse, tél : 21.38.37,
Ligue des Pyrénées, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 52.81.09.

FOOTBALL :

La Ligue Midi-Pyrénées, 5 rue Bida, 31000 Toulouse, tél : 52.61.24

GOLF :

Golf-club de Toulouse Palmola, 31600 Toulouse, Buzet-sur-Tarn, Tél : 84.20.50,
18 trous, Académie des sports et du mouvement, 26 rue Marie Magné, 31300 Toulouse, tél : 42.73.19

GYMNASTIQUE

Le Coquelicot, 2 rue Abel Auteffage, 31000 Toulouse, tél : 52.40.69. Association gymnique Ferdinand Buisson, 8 bis rue d'Orbeson, 31300 Toulouse.
Alliance toulousaine, 18 rue Pouzonville, Toulouse, tél : 70.27.36

ASEAT : 23 avenue A. Guillaumet, 31500 Toulouse, Monsieur Solé, tél : 48.53.33.,
Balma, tél : 83.88.49, Colomiers, 2 allées du Vignemale, Colomiers, Muret, 8 rue Henri Dunand 31600 Muret, tél : 48.80.40.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Comité Départemental, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse tél : 62.35.35 et 81.05.75, permanences tous les vendredis de 16 h à 19 h. bureau 11

HALTÉROPHILIE ET CULTURISME

Comité des Pyrénées, 3 rue de la Libération, 31700 Blagnac, tél : 49.15.85.

HAND-BALL :

Ligue des Pyrénées, 38 rue des 36 Ponts, 31078 Toulouse, tél : 53.35.33 poste 88.

JEU A TREIZE :

Comité de la Haute-Garonne, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.96.27, et 62.59.30

JUDO :

Comité Départemental, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.67.32

KARATÉ :

Ligue du Languedoc, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse.

KARTING :

Ligue du Midi, 4 rue Roc, 31300 Toulouse, tél : 42.86.27

LUTTE :

TUC stade universitaire Daniel Faucher, 31 allées Camille Soula, 31400 Toulouse TCMS, 9 rue Marengo 31500 Toulouse

MOTOCYCLISME

Ligue des Pyrénées « Mon Caf' », place du Capitole, 31000 Toulouse, secrétaire général Monsieur Pradelles, 5 rue de la Côte d'Or 31500 Toulouse, tél : 48.86.97

NATATION :

Comité des Pyrénées 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.61.92

PARACHUTISME

Ligue des Pyrénées, Monsieur Gaudron, 16 allées des Aravis 31770 Colomiers tél : 78.05.04

PELOTE BASQUE

Ligue des Pyrénées Languedoc, café restaurant « La Roseraie » 135 avenue de Lavaur 31400 Toulouse, tél : 48.52.90. Président Monsieur Giesper, 26 rue J. Dalou 31500 Toulouse tél : 48.66.00

PÉTANQUE ET JEU PROVENCAL

Fédération de la Haute-Garonne, 54 rue des 7 Troubadours 31000 Toulouse tél : 62.92.19

ROLLER SKATING :

Ligue Midi-Pyrénées, 1 rue St-Tropez, bât 86, 31500 Toulouse, tél : 48.60.16.

RUGBY :

Siège Du Comité des Pyrénées, 11 place St-Carbes, 31100 Toulouse, tél : 52.01.35

SKI :

Comité Régional de ski des Pyrénées, 1 rue de la charité, 31000 Toulouse, tél : 62.89.25.

SKI NAUTIQUE :

Ligue Midi-Pyrénées : 17 rue Daydé 31200 Toulouse. Tél : 23.92.48. Monsieur Maffre.

SPÉLÉOLOGIE :

Comité Régional : 54, rue des 7 Troubadours 31000 Toulouse.

SPORTS SOUS-MARINS :

Comité Languedoc Rousillon de la FFESSM : 6, rue Dantezac, 31300 Toulouse, tél : 42.17.64. M. Labelle

TENNIS :

Ligue des Pyrénées : 60 bis, rue des Fontaines, 31300 Toulouse, tél : 42.98.16

TENNIS DE TABLE :

Comité Départemental de la Haute-Garonne : 54, rue des 7 Troubadours. 31000 Toulouse, tél : 62.79.29 ou M. Hernandez 49, cité Jolimont, 31500 Toulouse, tél : 48.92.67.

VOILE :

Ligue Midi-Pyrénées : 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.19.65, permanences mercredi de 14 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 H.

VOL A VOILE :

Centre de vol à voile : aérodrome Bourg St-Bernard, 31730 Toulouse, tél : 83.77.72

VOLLEY-BALL :

Ligue des Pyrénées : 6 rue Baqué, 31200 Toulouse, tél : 47.66.27 après 18 h.



Première organisation de voyages pour les collectivités ; 38 ans d'expérience ; 9 ans de succès du P.A.T. (Pool d'Activités touristiques) ; 4 200 collectivités adhérentes,

VOUS PROPOSE

UN PROGRAMME SPÉCIAL COLLECTIVITÉS 83

Une formule adaptée à tous les besoins : 10 villages de vacances ou Hôtels-Clubs, en Grèce, en Andalousie, en Italie, en Tunisie, etc...

Renseignez-vous à Tourisme et Travail, 9 rue Saint-Rémésy, 31000 Toulouse. Tél. : 52.38.61.

BALADE DANS TOULOUSE

Nous n'avons pas la prétention de faire une liste exhaustive des monuments, des musées de Toulouse ; il s'agit seulement de donner quelques idées de balades.

Le **Syndicat d'Initiative**, square de Gaulle au donjon du Capitole informe.

L'ATHA, Association Toulousaine d'Histoire de l'Art, organise des visites commentées des monuments, des quartiers de la ville, 56, rue du Taur.

Les églises

Basilique Saint-Sernin, place Saint-Sernin 31000 Toulouse. Située sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, elle se devait d'être très vaste pour accueillir les pèlerins. Elle est « la plus belle », la plus vaste et plus complète des églises romanes en France, toute en briques roses.

Deux très belles portes : la porte des Fihols au transept et surtout la porte de Miegville s'ouvrant en face de la rue du Taur.

Son clocher octogone est un modèle du genre. Le crypte récemment restaurée est riche en reliques (Saint-Saturnin, Saint-Thomas d'Aquin) qui firent de la Basilique un lieu de pèlerinage.

Église du Taur (XV^e siècle), rue du Taur. Son nom vient du taureau (Taur) auquel Saint-Saturnin (Saint-Sernin) a été attaché à cet endroit pour être traîné jusqu'à l'emplacement de la Basilique qui porte son nom. Son mur-clocher est très typique de la région toulousaine.

La Cathédrale Saint-Étienne, place St-Étienne, 31000 Toulouse « la plus biscornue des cathédrales de France ». Elle est formée de 2 églises raccordées tant bien que mal : la nef de Raymond VI, comte de Toulouse, construite pendant la guerre des Albigeois (début XIII^e) a été en partie démolie pour faire place à la seconde église (fin XIII^e) qui n'a jamais été achevée.

La rose de la façade (1230) est imitée de Notre-Dame-de-Paris.

Peut-être aurez-vous la chance d'entendre ses grandes orgues.

Notre-Dame-de-la-Dalbade (XII^e), place de la Dalbade, 31000 Toulouse. De style gothique méridional. Son clocher s'est effondré en 1926. Dans le tympan du portail une reproduction en céramique réalisée par un artiste toulousain, Virebent, du « Couronnement de la Vierge » de Fra Angelico.

Église de la Daurade, quai de la Daurade, 31000 Toulouse. Sa construction commencée en 1773 n'a jamais été achevée. Façades à colonnades. Vierge Noire.

Église et cloître des Jacobins, rue Lakanal, 31000 Toulouse, contemporains de la cathédrale d'Albi. L'édifice a longtemps servi de magasins à l'armée (XIX^e) et il est patiemment et soigneusement restauré depuis près de 70 ans. Il faut aller y admirer son célèbre « Palmier » (ses colonnes jaillissent comme les branches d'un palmier) qui soutient le chœur polygonal. L'été une série de concerts est organisés dans le cloître.

La Chapelle des Carmélites, rue du Périgord, 31000 Toulouse, dont la première pierre fut posée en juillet 1622 par le roi Louis XIII venu en Languedoc pour mater la rébellion calviniste. Peintures du toulousain Jean-Baptiste Despax, élève d'Antoine Rivals. A la suite de cette réalisation, Despax sera appelé à décorer de nombreux couvents de la région.

Les grands édifices

Le Capitole, actuelle mairie, avec sa façade rose et blanche de 128 mètres de long (XVIII^e) et sa vaste place à arcades, maintenant dallée de rose.

A droite se situe le **Théâtre du Capitole**, temple du bel canto, où se déroule chaque année le Concours international de chant.

Au centre de la Cour Henri IV une dalle rappelle l'exécution du connétable de Montmorency en 1632, pour avoir pris part à des intrigues contre Richelieu et qui fut vaincu par les troupes du roi sous les murs de Castelnaudary.

A l'intérieur, ne pas manquer la visite de la Salle des Illustres (voir rubrique « musées »). Le donjon médiéval est le siège de l'Office de Tourisme : c'est là que s'assemblaient les Capitouls en réunions privées.

Le Pont Neuf, le plus vieux de Toulouse, comme son nom ne l'indique pas. Sa construction a duré plus d'un siècle. Il est superbement illuminé le soir. Les ouvertures de ses arches sont prévues pour laisser le passage aux crues célèbres de la Garonne.

Quelques hôtels

Hôtel d'Assézat (XVI^e), rue de Metz, 31000 Toulouse. Propriété de Pierre d'Assézat, un négociant en pastel. Il abrite aujourd'hui l'Académie des Jeux Floraux (et la statue de sa fondatrice Clémence Isaure) ainsi que l'Académie du Languedoc, d'où son nom de Palais des Académies.

La cour est un bel exemple d'architecture classique. Grimpez au sommet de la Tour : on y a une vue splendide sur la ville et sur les Pyrénées (surtout les jours de vent d'autan).

Hôtel de Bernuy (XV^e et XVI^e), rue Gambetta, 31000 Toulouse. Du nom de son propriétaire, Jean de Bernuy, un négociant en pastel lui aussi, qui y mourut tragiquement piétiné par un taureau qu'il avait amené pour organiser un combat avec des dogues. Les potaches le connaissent bien : il abrite actuellement une partie des bâtiments du lycée Pierre-de-Fermat.

Hôtel du Vieux Raisin, 36, rue du Languedoc, 31000 Toulouse. Un vrai chef d'œuvre de la Renaissance, bâti en 2 étages : en 1515 (date célèbre ... !) puis en 1547.

Hôtel Dumay, (Fin XVI^e début XVII^e), 7 rue du May, 31000 Toulouse. Siège du Musée du Vieux Toulouse. Il fut édifié par Antoine Dumay, Docteur Régent de la faculté de médecine de Toulouse, conseiller et premier médecin de la reine Marguerite de Valois.

Hôtel des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, (XVII^e siècle), 30, rue de la Dalbade, 31000 Toulouse. Était le siège de l'Ordre de Malte pour la province. Les élèves de l'École Supérieure de Commerce ont aujourd'hui la chance d'y suivre leurs cours. Admirez l'escalier.

Hôtel de Clary (dit hôtel de Pierre) (XVI^e) 25, rue de la Dalbade, 31000 Toulouse. Élevé en 1537-38 par Jean de Bagis, président au Parlement, sur les plans d'Antoine Lesclapart et de Nicolas Bachelier.

La façade sur rue entièrement en pierre parut tellement fastueuse qu'elle fut appelée par les Toulousains la « maison de pierre ». La cour intérieure vient de faire un brin de toilette grâce au monument historiques (et aux copropriétaires !) Les sculptures (de pierre) ont été pratiquement restaurées par des spécialistes de grand talent.

Musées

« Le temps y suspend son vol, les hommes des tableaux. Un homme qui a beaucoup de temps s'intéresse parfois au vol et aux tableaux ».

Conservatoire des Antiquités et objets d'art, 56, rue du Taur, 31000 Toulouse, tél. 21.20.23

Musée des Augustins, 21, rue de Metz, 31000 Toulouse, tél. 22.28.22, poste 21-82 et 23.55.07. Ouvert tous les jours sauf le mardi et jours fériés de 10 à 12 h et de 14 h à 18 h (à 17 h en hiver). Entrée : 1 F.

Situé dans l'ancien couvent des Augustins, il a réouvert ses portes après 4 ans de restauration qui en ont fait un ensemble cohérent aux proportions si caractéristiques du « gothique méridional ». Le musée abrite (temporairement dans les galeries du cloître) une exceptionnelle collection de sculptures romanes (plusieurs centaines de chapiteaux) recueillis après la regrettable destruction des grands cloîtres romans de Toulouse (Daurade, Saint-Étienne, Saint-Sernin). Cette collection, une des plus belles d'Europe, sera prochainement présentée dans l'aile Viollet-le-Duc, en cours de restauration.

Dans la salle capitulaire, ne pas manquer d'aller rendre visite à la douce Notre-Dame-de-Grâce, une merveille de l'art gothique.

Dans la chapelle, dont les toulousains

attendaient l'ouverture depuis 30 ans (!) sont accrochés actuellement 60 tableaux de peinture religieuse (dont une crucifixion de Rubens) du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle. Y sont également rassemblées des sculptures de la Renaissance Toulousaine.

Le Toulousain s'est particulièrement attardé devant les énigmatiques personnages en terre cuire du début du XVI^{ème} siècle, semblables à de grands santons et qui furent trouvés dans les tribunes de St-Sernin.

Enfin si vous n'aimez ni la sculpture, ni la peinture, allez simplement méditer dans le cloître, devant la majestueuse collection des gargouilles des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, provenant de l'église des Cordeliers et de la Chapelle de Rieux.

Dans quelques mois une salle de documentation sera ouverte au public.

Visites commentées le matin et l'après-midi, se renseigner au service des visites-conférences. Tarif du billet de groupe pour la conférence : 100 francs (20 personnes maximum).

Musée Paul Dupuy, 13, rue de la Pleau, 31000 Toulouse, tél. 22.29.22, poste 21.83. Vient de fermer ses portes pour travaux de réfection et de réaménagement. Il n'est donc plus question de consulter son cabinet d'estampes ou d'admirer sa remarquable collection de céramiques, médailles et pièces.

Musée Georges Labit, 43, rue des Martyrs-de-la-Libération, 31400 Toulouse, tél. 22.92.22, poste 21.84. Ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h du 1^{er} octobre au 31 mars, jusqu'à 18 h du 1^{er} avril au 30 septembre.

Fermé le mardi. Entrée : 1 F

Une villa mauresque en plein cœur de Toulouse qu'avait fait construire **Georges Labit**, en souvenir de ses nombreux voyages. Sa famille y a rassemblé tous les objets rapportés de ses pérégrinations lointaines au siècle dernier, en particulier au Japon. Puis le musée s'est enrichi de diverses collections et il est désormais un des premiers musées européens pour l'art d'Extrême-Orient et les antiquités égyptiennes : estampes, armes, sculptures, peintures, céramiques et objets de culte. Les petits Toulousains y vont nombreux voir un sarcophage de 2,04 m.

Une bibliothèque orientaliste peut-être consultée sur demande écrite adressée

au conservateur.

Visites commentées : s'adresser au Musée des Augustins, tél. 23.55.07 en demandant le service des visites-conférences.

Musée Saint-Raymond, place Saint-Sernin, 31000 Toulouse, tél. 22.29.22, poste 21.85. Ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h (18 h en été). Fermé le mardi. Entrée : 1 F.

Le plus important musée de la région pour l'archéologie (de la préhistoire au 8^{ème} siècle de notre ère).

Remarquable série de bustes impériaux (la seconde au monde après celle de Rome), sculptures provenant de la villa de Chiragan à Martres Tolosane (Haute-Garonne), bustes augustéens de Béziers, colliers d'or gaulois de Fenouillet et de Lasgrais, belle collection de vases grecs, de numismatique et d'épigraphie.

Visites commentées : s'adresser au Musée des Augustins, service des visites-conférences, tél. 22.29.22, poste 21.82

Musée du vieux Toulouse, Hôtel du May, 7, rue du May, 31000 Toulouse. Ouvert de 15 h à 18 h du 1^{er} juin au 31 octobre. Entrée : 1 F. Le plus toulousain des musées de Toulouse, il est réservé à l'histoire de la cité : histoire documentaire de la vie toulousaine de l'Antiquité à nos jours : peintures, dessins, estampes, médailles, céramiques, poteries, objets usuels.

Museum d'histoire naturelle de Toulouse, jardin des plantes, 35, allées Jules-Guesde, 31000 Toulouse, tél. 52.00.14. Ouvert de 14 h à 18 h du 1^{er} avril au 31 octobre et de 14 h à 17 h du 1^{er} novembre au 31 mars. Fermé le mardi. Entrée : 1 F pour les adultes, 0,50 F pour les enfants de 10 à 14 ans. Gratuit le dimanche et pour les titulaires de la carte orange et du Centre Culturel.

Un des plus riches de France, (zoologie, minéralogie, géologie, paléontologie, ethnographie exotique, préhistoire). Il est le plus ancien musée de la préhistoire du monde. A voir, une très belle collection d'animaux, et un impressionnant squelette de baleine. Et aussi les dernières acquisitions du Museum concernant les Esquimaux, et les Indiens d'Alaska.

Salles des Illustres au Capitole, place du Capitole, 31000 Toulouse, tél. 22.29.22. Ouvert tous les jours sauf samedi, dimanche et jours fériés de 8 h 30 à 16 h 45. Gratuit

le mercredi. Entrée : 1 F.

on peut y voir les bustes des hommes qui ont « illustré » Toulouse (Rivals, Goudouli, Fermat ...) ainsi que les peintures retraçant l'histoire de la ville, en particulier des panneaux de Toulouse fortifiant ses remparts pour résister à Simon de Montfort, et l'entrée du Pape Urbain. Il a Toulouse par Benjamin Constant.

Musée des Transports, Institut de technologie des transports et des communications, 93, av. Jules Julien, 31400 Toulouse, tél. 52.62.06 : 14 000 documents (maquettes, objets, dessins photographiques, estampes etc ...) concernant les voies et moyens de communication. A voir : une chaise à porteurs, le premier moteur Dedion, la dernière trompette du dernier tramway de Toulouse ... L'institut organise de nombreuses expositions à travers la ville. Téléphone au numéro ci-dessus.

Musée de la Résistance et de la Déportation, dans la Tour Ronde de l'ancienne prison militaire Furgole, place des Hauts-Murats, où tant de résistants attendaient soit la mort, soit la déportation.

Il a été constitué grâce aux dons des résistants et déportés de la région. Dans ce musée « tout est à voir et surtout à méditer et à retenir ». Ouvert tous les après-midi de 14 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Monument à la gloire de la Résistance, allées Frédéric-Mistral, 31400 Toulouse, tél. 22.29.22, poste 600. Ouvert tous les jours sauf le mardi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h. Entrée gratuite (entrée principale sur les allées Frédéric-Mistral, sortie dans le Jardin des Plantes.

A l'extérieur, un stable de 28 mètres de hauteur signé Debeaux le signale aux visiteurs. Le monument est composé de trois cryptes de béton, où est évoqué (projection de diapositives, émission de lumière, bruitage, ou phrases musicales) le souvenir des déportés, torturés et fusillés.

Au centre du monument, un long tube équipé à son orifice extérieur d'une plaque qui dirige continuellement les rayons solaires sur une autre plaque de bronze, où est gravée une date : 1944, date de la libération de Toulouse.

Musée de la marionnette, 5, rue de l'Église, 31140 Toulouse Gastelginest, tél. 70.16.15. Ouvert le mercredi et le samedi

de 15 h à 18 h. Entrée gratuite, les dons sont acceptés.

Ce « musée de poche », géré par la section régionale de l'Union Internationale de la marionnette, UNIMA, Aquitaine-Languedoc, a été créé à l'initiative du « Centre de diffusion de la marionnette », section marionnettes de Bali, Java, Chine, Thaïlande, Cambodge, Birmanie, Inde, Turquie, Mali, Sicile, Allemagne, Angleterre ... Marionnettes à fils, à tige à gaine, à tringle, marottes, théâtre d'ombres.

Musée de la Cartophilie et de l'affiche, 15, rue des Pénitents-Blancs, 31000 Toulouse : expositions de cartes postale et affiches, diaporamas, bibliothèque. François-Régis Gastou y a rassemblé un grand nombre de documents iconographiques, anciens ou modernes : photos, clichés, affiches, panneaux etc ... Les dons sont acceptés ... !

Attention, le Musée va faire peau neuve au cours de cette année. En projet : un atelier de restauration pour les documents rares abîmés par les ans.

Atelier municipal de restauration des Oeuvres d'Art, 36, rue de la Chaussée, 31000 Toulouse : la clinique des Musées de Toulouse.

Les projets

Le projet du **Musée du jeu et du jouet** sur une péniche est toujours existant. Le MUJJ 6, rue de Rémusat, 31000 Toulouse, tél. 21.43.63 attend toujours des crédits, des jouets, des bonnes volontés ... et la réponse du Ministère des Affaires Culturelles.

En projet aussi un **Musée de l'Apiculture** qui rassemblerait tout ce qui intéresse cette spécialité. Ceux qui possèdent documents photographiques, matériel, outils et produits peuvent prendre contact avec le **syndicat d'apiculture méridionale**, chambre d'agriculture, 61, allée de Brienne, 31050 Toulouse Cédex, tél : 21.94.60.

Enfin en création, à l'initiative de l'**Association des Ailes anciennes** (renseignements 31, rue du Rempart-Matabiau, 31000 Toulouse, tél : 21.70.01 Me Brunna-Rosso) un **musée de l'air** qui aura sa place toute indiquée dans la capitale de l'Aéronautique française.

CALENDRIER

de l'année universitaire

LA RENTRÉE

- | | |
|--------------------------|------------------------|
| - Mi-septembre | IUT |
| - Début octobre | Université P. Sabatier |
| - 3ème semaine d'octobre | Sciences Sociales |
| - Début novembre | Mirail |

LES ÉLECTIONS UNIVERSITAIRES

(Où l'on élit les représentants étudiants)

- Novembre ou décembre C'est l'époque habituelle. Mais comme la loi régissant les élections doit être changée on ne peut pas dire ce qu'il se passera.

15 JOURS DE VACANCES

- Fin décembre

ELECTIONS AU CROUS

- Fin janvier

LES PARTIELS

- Février-mars

LES VACANCES DE PRINTEMPS

- Mars-avril

FIN DES COURS

- Mi-mai

Les cours s'arrêtent en Sciences Sociales. Dans les autres facs ça dépend.

LES EXAMS

- Fin mai-juin

...ET C'EST FINI !!!

BON A SAVOIR

* AIDE JUDICIAIRE.

Cette aide gratuite permet à ceux qui n'en ont pas les moyens de faire valoir leurs droits en justice.

Conditions :

- 1) Avoir des ressources insuffisantes (inférieures à 1 350 F. - 150 F. par enfant à charge par mois pour une aide partielle.
- 2) Plaider une cause soutenable
- 3) Être Français ou résider habituellement en France.

Demande :

Sur papier libre adressé au Procureur de la République (voir modèle ci-après)

NOM : Prénom :

Adresse :

A. Le

A Monsieur le Procureur de la République,

Je soussigné (nom, prénoms, profession, domicile), ai l'honneur de solliciter le bénéfice de l'aide judiciaire pour me permettre d'introduire une demande (ou de me défendre) devant le tribunal de... (ou le Conseil de Prud'hommes) contre M. (nom, prénom, profession, domicile).

Le but de ce procès est le suivant : (...).

Mes ressources sont trop modiques pour me permettre de faire face aux frais du procès. Elles se composent en effet de ... F. par mois (détailler les salaires et les autres ressources (éventuellement)). Mes charges de famille sont en outre les suivantes (...).

Je joins à ma demande un certificat de non imposition (ou d'imposition) délivré par le percepteur de... et une attesta-

tion d'insuffisance de ressources délivrée par le maire de...

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de ma considération.

Signature

* PHARMACIE DE NUIT ET DIMANCHE : 17 rue de Rémusat (au commissariat).

* CIGARETTES le soir après 20 h :

- le Stadium, place du Parlement,
- le Longchamp, 44 bd Carnot,
- le Clairon, 71 rue Bayard,
- à la gare Matabiau.

* LAVERIES AUTOMATIQUES : de 9 h à 21 h tous les jours.

- rue Cujas,
- rue Arnaud Bernard,
- rue d'Aubuisson,
- rue Notre Dame.



PAPIERS

S'IL VOUS PLAÎT...



Carte d'identité	Commissariat de Police du domicile	- Timbre fiscal à 50 F. - 2 photos - livret de famille ou fiche d'état civil ou extrait d'acte de naissance	10 jours
Carte d'électeur	Mairie du domicile (du 1er septembre au 31 décembre pour voter l'année suivante).	- pièce d'identité - justificatif de domicile	envoi temps utiles.
Passeport	Commissariat de police du domicile	- quittance - carte d'ident. ou pièce servant à l'obtenir - timbre fiscal - 2 photos	10 jours
Extrait ou copie de l'acte de naissance	mairie où a été dressé l'acte	- enveloppe timbrée portant le nom l'adresse.	48 h
Déclaration	Mairie du lieu d'accouchement (à faire dans les 3 jours)	- livret de famille - certificat de la main du docteur.	
Extrait, copie de l'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	- enveloppe timbrée avec nom, adresse	48 h

Comcubinage	Mairie	- déclaration sur l'honneur - production d'attestation ou de documents divers. - témoignages (2 témoins)	
Fiche d'état-civil : (et de nationalité française)	Une mairie quelconque	- livret de famille. - extrait d'acte de naissance avec filiation. - carte d'identité	imm.
Certificat de nationalité française	Secrétariat greffe du tribunal de gde instance du domicile	- livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance.	8 jours
Extrait du casier judiciaire	Greffe du tribunal de gde instance du domicile	- pièce d'iden. - enveloppe avec nom adresse	8 jours
Certificat de travail	Employeur		
Carte du CROUS	7 rue des Salenques 31100 Toulouse Tél. : 21.39.15. poste 346. Chaine d'inscription	- 2 photos - certificat de scolarité ou carte d'étud. dernier examen passé avec succès.	immédiat
Carte d'étudiant	Remise le jour de l'inscrip. à la fac. En cas de perte s'adresser au Secrétariat de l'Université	- 2 photos et 1 pièce d'iden.	
Certificat d'examen	Secrétariat de l'Université		
Photocopie du Bac	Mairie	- original Bac - carte d'identité	
Duplicata du Bac	Service des examens 3 rue Roquelaine.		

L'ANNUAIRE DE L'ETUDIANT

URGENCES

Gendarmerie	52.84.88
Pompiers	18
Police Secours	17
SAMU	49.33.33
Centre anti-poison	49.33.33

VIE UNIVERSITAIRE

1 - Université Paul Sabatier :	
. Standard et UER scientifiques	53.11.20 (118, route de Narbonne)
. local AGET-UNEF	53.11.20 poste 511
. Centre d'information et d'orientation	52.11.20 (même adresse)
. UEREPS	52.12.42 (même adresse)
. faculté de médecine Rangueil	53.23.13 (133, route de Narbonne)
. faculté de médecine Purpan	25.21.23 (37, allées J. Guesde)

. faculté de pharmacie	52.89.34 (31, allées J. Guesde)
. faculté de pharmacie	25.21.40 (chemin des Maraichers)
. faculté de chirurgie dentaire	53.66.66 (3, chemin des Maraichers)
. ITUT	25.21.17 (115, route de Narbonne)
. UER biologie	53.35.33 (38, rue des 36 Ponts)
. UER biologie	53.02.35 (allées Jules Guesde)

2 - Université des Sciences Sociales	
(place Anatole France)	23.11.45

3 - Université Toulouse-Mirail	
109, rue Vauquelin	41.11.05
. local AGET-UNEF	41.11.05 poste 508

4 - CROUS	21.13.61
. Cité U Chapou	23.06.12
. Cité U Arsenal	23.00.78
. Cité U du Taur	21.50.14
. Cité U Faucher	52.84.04
. Cité U Rangueil	52.12.19

SYNDICATS

. UNEF	16 (1) 742.59.40
. AGET-UNEF	23.31.34
. FRUF	16 (1) 661.33.04 Poste 693
. UGE	16 (1) 236.96.98

. UGE	23.31.34
. UD-CGT	21.53.75 (56, bd de la Gare)
. Bourse du Travail CGT	23.48.79
. CFDT	21.06.57 (16, rue Auber)
. FEN	52.99.50 (16, allées P. Sabatier)
. SNES	62.06.61 (18, rue Agathoise)

ADMINISTRATION

. Mairie	23.29.22 (place du Capitole)
. Préfecture	53.11.22 (place St-Étienne)
. Rectorat :	
Standard, tous services	53.11.27
Division des examens	62.32.01 (3, rue Roquelaine)
Service des bourses	53.11.27 poste 459

TRANSPORTS

. SNCF	
renseignements	62.50.50
réservations	62.84.44
. SEMVAT bus	23.11.02
. Air Inter	62.59.52
. Aéroport Toulouse-Blagnac	71.11.14

POUR LE RESTE :
**Consultez l'annuaire
des PTT**

PARTIS POLITIQUES

. Parti Socialiste	21.24.32 (69, rue du Taur)
. Parti Communiste Français	41.11.56 (allée M. St-Saëns)
. PSU	62.72.13 (3, rue d'Aubusan)
. UEC	41.11.56
. MJS	21.24.32

ASSOCIATIONS

. JOC-JOCF	40.53.12 (39, route de Seysses)
. JIC-JICF	40.53.12 (même adresse)
. FOL	21.43.16 (31, rue des Amidonniers)
. CEMEA	23.13.40 (51 bis, rue des Amidonniers)
. CNL	53.15.60 (10, place de la Trinité)

PRESSE

. FR 3	41.11.55
. FIT	41.11.55
. Sud-Radio	62.37.00
. La Dépêche du Midi	41.11.49
. La Croix du Midi	62.62.11

GLOSSAIRE

AES : Administration Economique et Sociale.
AGET-UNEF : Association Générale des Etudiants de Toulouse. Union Nationale des Etudiants de France.
 BAPU : Bureau d'Aide Psychologique Universitaire.
 BIGE : Billets de Trains pour Etudiants de moins de 26 ans à tarifs réduits (en vente dans certaines agences de voyage).
 BTS : Brevet de Technicien Supérieur.
 CAPA : Certificat d'Aptitude de la Profession d'Avocat.
 CAPES : Certificat d'Aptitude à la Profession d'Enseignant.
 CAPEPS : même chose mais gymnastique.
 CHU : Centre Hospitalier Universitaire.
 CIAGE : Certificat d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises.
 CIO : Cellule d'Information et d'Orientation.
 CITE U : Cité Universitaire.
 Corpus : Association à but lucratif se cachant derrière un pseudo syndicalisme.
 CREPS : voir UEREPS
 CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires.
 DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies (3ème cycle)
 DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (3ème Cycle).
 DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (1er cycle)
 DUT : Diplôme Universitaire de Technologie (1er cycle).
 EPS : Education Physique et Sportive.
 ESEU : Examen Spécial d'Entrée à l'Université.
 FNSU : Fédération Nationale du Sport Universitaire.
FRUF : Fédération des Résidences Universitaires de France.
 FSU : Fond. de Solidarité Universitaire.
 IEP : Institut d'Etudes Politiques (Sciences Po)
 ITEC : Institut des Techniques Economiques et comptables

IUT : Institut Universitaire de Technologie.
 MASS : Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales.
 MIAGE : Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises.
 MISE : Maître d'Internat Surveillant d'Externat.
 MNEF : Mutuelle Nationale des Etudiants de France.
 MPU : Médecine Préventive Universitaire.
 MST : Maîtrise de Sciences et Techniques.
 OTU : Organisation pour le Tourisme Universitaire.
 PCEM : Premier Cycle d'Etude Médicale
 Prépa : Classe Préparatoire.
 RU : Restaurant universitaire.
 SLEE : Service Liaison Etudiants Entreprises
 TD : Travaux Dirigés.
 TP : Travaux Pratiques
 UER : Unité d'Enseignement et de Recherche.
 UEREPS : UER d'EPS
UGE : Union des Grandes Ecoles
 UPS : Université Paul Sabatier.
 UTM : Université Toulouse-Mirail.

galerie chappe.lautier

4 rue du poids de l'huile
 31000 toulouse
 Téléphone : (61) 21 53 28

*Art contemporain
 Peintures Lithographies
 Affiches Bibliophylie*

RÉPERTOIRE DE NOS ANNONCEURS

VOICI LE RÉPERTOIRE DES ANNONCEURS DU GUIDE 1982-1983

Ce guide constitue pour toi un outil qui te sera utile toute l'année.

Il doit son existence et sa qualité entre autres à la contribution de ces annonceurs publicitaires.

Ce sont eux qui nous permettent, dès leur inscription à l'université, de faire vivre concrètement la solidarité étudiante.

PRIVILÈGE NOS ANNONCEURS EN LEUR RÉSERVANT TES ACHATS !

BARS - FOYERS - RESTAURANTS
 . SAN PHILIPPO
 . BAR FOYER DE L'AGET
 UNEF
 . LE CLOS NORMAND

BANQUES
 . BANQUE POPULAIRE
 . BANQUE NATIONALE
 DE PARIS

CINÉMAS - ARTS - RADIOS
 . CINÉMA ABC
 . GAUMONT CINÉMAS
 . CINÉMA SAINT-AGNE
 . GALERIE CHAPPE-LAUTIER
 . SUD-RADIO

ÉDITIONS PHOTOCOPIES
 . AGET-UNEF

**LIVRES - FOURNITURES
 PAPETERIES**
 . COOP AGET

LIBRAIRIES
 . LIBRAIRIE DES FACULTÉS
 . LIBRAIRIE ÉTRANGÈRE
 . LIBRAIRIE NOTRE TEMPS
 . LIBRAIRIE DE LA
 RENAISSANCE

SANTÉ - MUTUELLES
 . MNEF
 . SMESO

VOYAGES - TRANSPORTS ...
 . SNCF
 . TOURISME ET TRAVAIL

UN ATOUT POUR RÉUSSIR...

Tout au long de ces pages, un sigle souvent répété : l'AGET-UNEF.

Comme tu l'as vu, l'AGET-UNEF, ce n'est pas qu'un sigle. C'est l'Association Générale des Étudiants qui met à ta disposition un certain nombre de services, qui t'informent, qui fait des propositions pour des études intéressantes.

Mais ça n'est possible qu'à une condition : que chacun, fasse un geste : qu'on se syndique. Quand tu te syndiques, tu reçois régulièrement le bulletin intérieur de l'AGET-UNEF : «AGET-UNEF Inform » qui fournit toute une série d'informations pratiques. C'est le moyen pour être en permanence au courant de tout ce qui se passe et avoir les moyens d'intervenir. Et ce, d'autant plus, que chaque groupe d'étude envoie un courrier régulier à ses adhérents.

Alors donc, ne perds pas une seule chance de réussir tes études !

...SYNDIQUE-TOI!

En remplissant le bulletin d'adhésion ci-dessous :

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Études : Année :
 Cotisation pour l'année : 10 F.

A renvoyer à AGET-UNEF, 15 rue des Lois - 31000 Toulouse.



**Banque
Populaire**

31001 TOULOUSE-ALSACE - 47, rue d'Alsace-Lorraine - 23.11.12
 31300 TOULOUSE-SAINT-CYPRIEN - 48-50, allées Charles-de-Fitte - 42.96.12
 31500 TOULOUSE-JOLIMONT - 7, place Commerciale-Jolimont - 48.83.14
 31000 TOULOUSE-COLOMBETTE - 76, rue de la Colombette - 62.10.65
 31200 TOULOUSE-MINIMES - 102, avenue des Minimes - 47.98.00
 31400 TOULOUSE-SAINT-MICHEL - 31, Grande-Rue-Saint-Michel - 52.87.35
 31000 TOULOUSE-CARMES - 2, place des Carmes - 52.53.52
 31100 TOULOUSE-LA-FAOURETTE - Centre Commercial - 26, rue P. Lambert - 41.05.44
 31000 TOULOUSE-DUPUY - 18 Place Dupuy - 62.53.23
 31400 TOULOUSE-PONT-DES-DEMOISELLES - 2, avenue Saint-Exupéry - 52.59.69
 31500 TOULOUSE-BONNEFOY - 64, rue du faubourg Bonnefoy - 48.61.84
 31100 TOULOUSE-BELLEFONTAINE - 14, place Tel-Aviv - 40.12.02
 31500 TOULOUSE-CAMILLE PUJOL - 125, avenue Camille Pujol - 80.65.32
 31000 TOULOUSE-DUPORTAL - 59, boulevard Armand-Duportal - 23.40.24

31300 TOULOUSE-CROIX DE PIERRE - 176-178, avenue de Mutel - 42.61.23
 31300 TOULOUSE-PURPAN - 283, avenue de Grande-Bretagne - 49.25.64
 31000 TOULOUSE-COLOMBETTE-WILSON - Rés. Cap Wilson - 81, bd Carnot - 21.89.19
 31400 TOULOUSE-JULES JULIEN - 84, avenue Jules Julien - 53.09.61
 31000 TOULOUSE-CARMES-GAMBETTA - 41, rue Gambetta - 21.21.99
 31100 TOULOUSE-REYNERIE - Centre Commercial Reynerie - 40.20.34
 31500 TOULOUSE-CRETES - 162, avenue de la Gloire - 80.62.74
 31100 TOULOUSE-ROUTE DE SEYSSES - 304, route de Seysses - 40.23.88
 31100 TOULOUSE-ÉLYSÉE MIRAIL - 43, avenue de Lombes - 49.55.60
 31700 AÉROGARE TOULOUSE BLAGNAC - Place corps Franc Pomiès - 71.21.39
 31140 AUCAMVILLE - 59, route de Fronton - 70.73.05
 31400 TOULOUSE-L'ORMEAU - 237, avenue Saint-Exupéry - 54.26.31
 31500 TOULOUSE-JEAN CHAUBET - 155, avenue Jean Chaubet - 54.34.67
 31500 TOULOUSE-MATABIAU - Gare SNCF de Toulouse - Boulevard Pierre Semard - 63.85.13

Carte Inter-rail



**Kilométrage
illimité**

Dans 20 pays d'Europe*

Valable 1 mois pour les moins de 26 ans.

1100f

SNEF

*50% de réduction dans le pays émetteur.